

**HISTOIRE
DE**



TRENTEMOULT

HISTOIRE DE TRENTEMOULT

RELIEF ET NATURE DU SOL

A l'opposé de la majeure partie du territoire communal, qui est constitué d'un plateau formé de schistes argileux, l'aire d'étude est occupée par une vallée de type rapporté d'origine fluviale. Le relief qui sépare les plateaux du plateau de Trentemoult n'est que de 2 mètres. La vallée est le résultat d'un processus de décapage qui a eu lieu à l'époque récente de l'érosion.

CLIMAT

Le climat de Trentemoult est de type océanique, caractérisé par une température moyenne annuelle qui varie entre 10°C et 15°C. Les précipitations sont abondantes, de l'ordre de 1000 heures. Les vents dominants sont le nord-ouest et le sud-ouest.

TRENTEMOULT, MON PAYS NATAL

De la charmante demeure de mes parents, rue de la Vallée, avec son jardin, un vrai paradis d'oiseaux, je revois, avec nostalgie, le clocher de St-Pierre surgissant à travers les branches de saules qui bordaient la rivière du Seil. On ne saurait concevoir de vue plus pittoresque que ce paysage si calme au bord du marais. Le souvenir de ce cadre, fait de roseaux jaunis l'hiver qui exprime une attachante poésie communicative mêlée de douce mélancolie, m'est resté si vif qu'il a sollicité bien des fois mes pinceaux pour traduire mon pays natal. Il me semble être seul encore en ce moment au milieu de ce décor qui a tant changé ! Combien de fois, suis-je revenu au pays pour en fixer le portrait et dans un rêve, écouter attentivement la voix des cloches dans leur émouvant langage qui semble suivre le mouvement des nuages.

Trentemoult est encadré de deux clochers dont celui des Couëts, le petit séminaire aujourd'hui abandonné. A l'époque, durant la guerre 1914-1918, c'étaient les prisonniers allemands qui défilaient en long cortège pour se rendre à ce collège des Couëts transformé en caserne où ils étaient détenus. Je revois encore avec nostalgie, en regardant pointer la flèche des Couëts dans l'azur pâli du soir, la silhouette de l'oncle Alexandre David avec ses enlarmes sur l'épaule qui regagnait son bachot goudronné amarré au pont près de la buvette d'Amien. Ce pauvre pêcheur partait pour la nuit jetant son filet en quête de quelques kilos de plies et d'anguilles. Je me souviens aussi, à cette époque, des promenades en barques lorsque l'inondation assiégeait les rues de Trentemoult. Quelles émouvantes randonnées en canot que toutes les familles trentemousines, étaient heureuses d'accomplir malgré le danger que présentaient quelques "têtes" d'osier ! Il y a de nombreuses années, déjà, Trentemoult était une terre amphibie. Le village était cerné par les eaux dès l'automne jusqu'au printemps. Les inondations gagnaient la levée de Rezé jusqu'au rivage du Bois-Chabot des Couëts. Trentemoult devenait une petite Venise. Chaque maison était desservie par les canaux et les toues. A cette époque, j'ai vu des commerçants livrer leurs denrées à domicile et les habitants monter leurs meubles au premier étage. De nos jours, des travaux d'approfondissement de la Loire et de la Basse-Loire ont supprimé le débordement.

Que de moments merveilleux, mes petits camarades et moi passions à courir au derrière des voitures à cheval risquant le coup de fouet ! Je me souviens des glissades sur le Seil gelé. Que d'heures agréables j'ai pu passer à regarder les mouvements incessants du port de Nantes. Tous nous assistions à la pêche aux aloses, à la "baillée" de la digue. Je n'oublierai jamais non plus les superbes "roquios", ces petits vapeurs desservant Nantes et Chantenay.

Trentemoult a marqué intensément mon tempérament. C'est pourquoi lorsque je le quitte, c'est pour y revenir plus épris que jamais et je tenais, par ces quelques lignes de présentation, à lui rendre de tout mon cœur d'artiste un pathétique et vibrant hommage.

Edmond-BERTREUX
Officier d'Académie

Cette Histoire de Trentemoult constitue la première d'une série de publications du "Groupe de Travail sur l'Histoire de Rezé" mis en place en Octobre 1979. Les travaux s'effectuent par thèmes et l'ordre de leur publication n'est pas chronologique. La présente publication est le fruit des recherches du Syndicat d'Initiative de Trentemoult qui a réuni les textes sous sa responsabilité d'après les sources suivantes :

- Trentemoult - Haute-Ile d'après une enquête A.U.G.E.A. (M. Giraud-Mangin)
- Histoire de Trentemoult par H. Ploquin et l'Abbé Bachelier
- Trentemoult, par Annette Brossais-Plisson (Annales de Nantes - 1958)
- Histoire de la Commune de Rezé par A. Vélasque (1909)
- La vie des Rezéens à la veille du XIX^e siècle par un groupe d'élèves du lycée des Bourdonnières (1979).

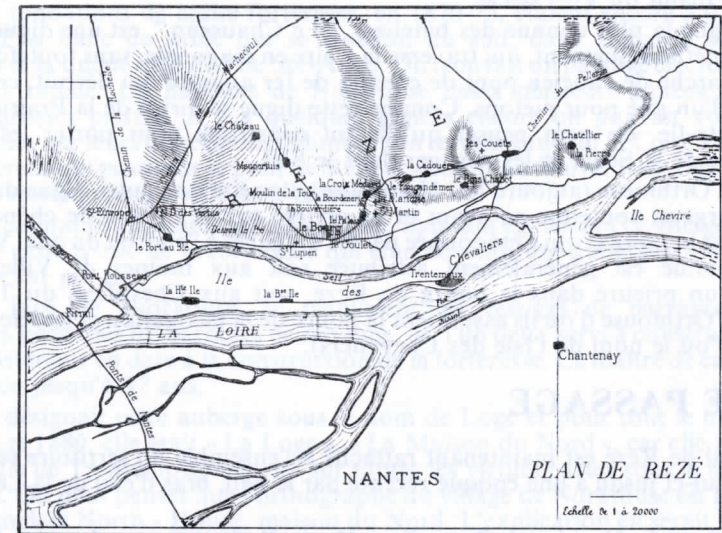
I - LE SITE

CARACTERISTIQUES NATURELLES

SITUATION

Le bourg de Trentemoult et le village de la Haute-Ile font partie du territoire de Rezé, commune importante de l'agglomération nantaise. Sur la rive gauche de la Loire, Trentemoult fait face au quartier industriel du canton de Chantenay. La Haute-Ile, plus en amont sur le bras de Pirmil, oppose la silhouette délicate de ses constructions aux lourdes masses du marché d'intérêt national de l'Ile Sainte-Anne.

Ces deux bourgades sont isolées des autres lieux de résidence du territoire rezéen, par une zone industrielle qui s'est développée sur une bande de terre parallèle aux berges. Cette coupure est accentuée par le passage de la Départementale 723 (route de Pornic) et la voie S.N.C.F. Nantes - Paimbœuf.



RELIEF ET NATURE DU SOL

A l'opposé de la majeure partie du territoire communal, qui est constitué d'une plate forme de schiste cristallin, l'aire d'étude est formée de vase, de sable ou de terrain rapporté d'origine fluviale. Le relief peu relevé (les points haut dépassant tout juste la cote de 5 mètres Ngf) et la proximité du cours fluctuant de la Loire entraîneront jusqu'à une époque récente, de nombreuses inondations.

DONNÉES CLIMATIQUES

Cet espace, proche de l'estuaire de la Loire, est entièrement sous l'influence du climat océanique. Les hivers sont assez doux et les étés relativement frais. La température moyenne annuelle est voisine de 12° (Janvier 5°5 / Juillet 18°5). Le nombre de jours de gelée et de neige par an fut de 3 en moyenne sur les 10 dernières années. La pluviométrie est faible pour un climat océanique (800 mm par an). L'ensoleillement annuel moyen est de 1900 heures. Les vents dominants viennent de Nord-Ouest et de Sud-Est (Noroît Suroît).

II - LES ORIGINES

AU V^e SIECLE

L'île des Chevaliers est une île de quatre kilomètres de long, sur une largeur moyenne de trois cent mètres, formée d'alluvions de la Loire et de la Sèvre Nantaise, elle est resserrée entre le bras de Pirmil au nord et le Seil de Rezé au sud. Elle comprend, d'amont en aval, la Tête-des-Mottes, la Haute-Île avec son annexe l'Île Macé, la Basselle, l'Orthiouse et Trentemoult.

L'île est habitée de très bonne heure par les pêcheurs et les bateliers de la Loire. Les digues de l'époque gallo-romaine existent encore sous les sables du bras de Pirmil, digues qui permettent, avec le rétrécissement du chenal, l'élévation du plan d'eau navigable et la facilité d'accostage ; d'où la lutte avec la ville de Nantes qui l'emporte lorsque Saint-Félix, évêque et gouverneur de Nantes, creuse le canal qui porte encore son nom, vers le début du V^{ème} siècle.

La digue la plus connue des bateliers, "Le Chaussun", est une digue de pierres amoncelées méthodiquement, qui traverse la Loire en diagonale, sans toutefois dépasser la troisième arche de l'ancien pont de chemin de fer aujourd'hui détruit, ce qui exclut l'hypothèse d'un gué pour piétons. Comme cette digue se dirige de la Prairie aux Ducs vers la Haute-Île, on peut penser qu'elle fut construite pour porter les eaux vers l'embouchure de la Sèvre et les engager dans le Seil.

Vers l'Orthiouse (aujourd'hui Norkiouse), il existe une autre digue de vingt cinq mètres de largeur, soutenue en avant et en arrière par des pieux de chêne qui barre complètement la Loire et qui a été coupée par les dragages à l'endroit du quai Wilson. Son origine inconnue est généralement attribuée soit aux moines de Villeneuve, qui possédaient un prieuré dans le bourg de Rezé, soit aux Chevaliers du Temple, qui résidaient à l'Orthiouse d'où ils assuraient la police de la navigation et la défense du port de Nantes (d'où le nom de l'Isle des Chevaliers).

LIEU DE PASSAGE

Le Val de Rezé est maintenant rattaché à l'ensemble du territoire rézéen ; il fut séparé de celui-ci jusqu'à une époque récente par le Seil, bras d'eau de la Loire et de la Sèvre.

Trentemoult, Norkiouse, Basse-Île et Haute-Île forment un chapelet d'îles depuis fort longtemps. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la carte du Bassin Nantais à l'époque celtique : le lit de la Loire à ce moment atteint près de deux kilomètres de large ; néanmoins, le passage d'une rive à l'autre y est relativement aisé du fait de la présence de nombreuses îles. C'était en partant de l'estuaire l'endroit le moins dangereux et donc le plus facile à traverser. De tous temps, ce site fut marqué par la circulation des hommes et des marchandises.

Entre ces deux digues (que les bateliers appellent aujourd'hui les diguons), une autre, plus petite, barre la moitié du fleuve à la hauteur de la Basse-Île. En ce qui concerne Trentemoult, qui s'est aussi écrit Trentemoux (d'où le nom de Trentemousins donné aux habitants) l'étymologie est douteuse. Certains firent état d'une chronique débutant ainsi "Trente moult braves Chevaliers", la référence de cette chronique reste obscure : il semble bien que le nom soit antérieur à l'établissement du Temple à l'Orthiouse.

TRENTEMOULT SUR LOIRE - COMMUNE DE REZÉ

Origine du nom : une tradition qui tient plutôt de la légende dit que, lors du premier sac de Nantes par les Normands (celui qui causa la mort de l'évêque St-Gohard),

les Nantais se retirèrent en grand nombre sur la région de Bouaye. Là, ayant formé une armée, ils se dirigèrent sur Nantes. Une avant-garde composée de 30 hommes longeant la Loire se heurta aux Normands campés à Nort-Hous, aujourd'hui Norkiouse. Les 30 braves livrèrent bataille aux Normands, permettant ainsi au gros des forces nantaises d'arriver sur le lieu du combat et de défaire les Vikings ; mais pas un des trente ne revient. Tous furent tués. On leur aurait élevé une chapelle, celle de Notre-Dame la Blanche que le peuple désigna comme étant la chapelle des Trentemoult (30 moult) - Moult qui signifiait beaucoup en dialecte roman prend là le sens de brave, ce qui pourrait s'expliquer parce qu'à trente seulement, ils en avaient remplacé beaucoup.

Trentemoult, village de marins comprenait trois clans principaux : les Chauvelon, les Lancelot et les Ollive. Nombre de marins plus ou moins célèbres y résidèrent, durant leurs escales ou après leur retraite. La Chapelle Notre-Dame la Blanche reçut la procession votive des Nantais en 1487, lors du siège de Nantes par Gaston de Montpensier, Général de Charles VIII.

IL S'AGIRAIT BIEN DU SOUVENIR D'UN COMBAT DE TRENTE BRAVES

Les fondations de ladite forteresse, en 1870-75, étaient encore à 0,40 m/0,50 m audessus d'un banc de sable qui se trouvait au sud, dans la partie nord entre les fondations et la queue aval de l'Île Ste-Anne. On trouvait un passage en creux, formé par un courant rapide. Un habitant de Niorkouse passa plusieurs années à déceler les dernières grosses pierres. Il y a quelques années encore on pouvait voir ces pierres remarquables par leurs dimensions délimiter son terrain situé sur la Loire à l'extrémité du Grand Chemin qui passe sur le pont de Rezé et aboutit au fleuve. Il est fort probable que ces pierres restent encore visibles à marée basse.

Un capitaine au cabotage, Chauvelon, habitant également ce village, connu dans sa jeunesse cette partie de la forteresse qui était devenue une auberge, on s'y rendait par un passage sur pilotis.

En face de Niorkouse, se trouvaient les vestiges de barrages qui étaient d'anciennes pêcheries ou barrages de moulins, or, l'un deux servi à construire ce passage en bois, postérieur en date à la construction de la forteresse. Ce maître de cabotage, né en 1799, a vécu jusqu'à 97 ans.

On désignait cette auberge sous le nom de Loge et pour tout le monde encore, entre 1860 et 1880, elle était « La Loge », « La Maison du Nord », car elle se trouvait au Nord de l'Île de Trentemoult inscrite sur toutes les vieilles cartes sous le nom d'Isle des Chevaliers. On peut penser que l'orthographe du village de Norkiouse est la contraction des mots anglais North - House, maison du Nord. L'explication en serait la suivante, le Chevalier Anglais Jean Chandos (qui prit une part active à la guerre de Cent Ans et fut tué au pont de Lussac près de Poitiers en 1369) fit tenir garnison dans la forteresse dite « La Loge » par ses Chevaliers, probablement au nombre de Trente Chefs. Quand les Anglais quittèrent la Bretagne et la Loire, on pense qu'ils abandonnèrent cette forteresse ou la légèrent à un Seigneur Français.

Trentemoult, il y a deux siècles, n'était guère qu'un banc de sable et n'était certainement pas habitable à l'époque où les Chevaliers lui donnèrent leur nom.

Une autre légende veut que les pêcheurs de la Fosse ayant pêché le lundi de Pâques de l'an 1500 (?) fussent mis à l'amende par l'autorité de la Ville de Nantes. Pour ne pas payer, ils émigrèrent dans l'île qui était la propriété du vicomte de Rezé, le comte de Nantes ne pouvant percevoir l'amende dans la seigneurie voisine.

UNE ORIGINE GALLO-ROMAINE

La preuve fut aussi apportée de l'origine gallo-romaine de Rezé, lors de la construction de l'église. A cet emplacement furent mis à jour des tombeaux de cette

époque. A Pont-Rousseau et à la Tête des Mottes, des boucles de ferrures romaines servant à attacher les navires ont été trouvées en terre. La population de l'île, quant à elle, se maintint sédentaire pendant des siècles sous cinq ou six noms. On trouve cette explication dans les règlements corporatifs d'avant la Révolution.

Du temps où Nantes frappait la monnaie, des ouvriers d'art qui y sont employés se transmettaient le savoir de père en fils. Malgré des conditions de travail difficiles, ce métier n'était pas sans avantages : une profession sans chômage, pas d'impôts, pas de corvée et la succession assurée pour l'aîné de la famille qui devait remplacer de droit son père. Les autres fils, eux, étaient libres et s'orientaient vers la marine. Une des conditions d'exercer la profession de graveur et frappeur de monnaie était d'habiter la commune de Rezé, sous l'administration du Châtelain, vicomte de Rezé.

Trentemoult, les villages de Haute-Ile, Basse-Ile et Norkiouse ne sont pas des pays de pêcheurs comme Haute-Indre ou Basse-Indre. Il n'y avait autrefois que d'anciens marins au cabotage ou au long court qui pêchaient une fois leur temps de navigation achevé. Sur deux marins, on comptait un capitaine. Le plus célèbre fut le Vice-Amiral Ollive, Commandant la flotte de Méditerranée. Rezé resta une cité très importante depuis les conquêtes de César jusqu'à l'invasion des Normands, c'est-à-dire pendant 900 ans.

La géographie a favorisé ce pays, lui envoyant les eaux de la Loire par le vaste bras de Pirmil. Les négociants de Nantes en furent jaloux et on peut imaginer que l'Evêque Saint-Félix ait fait des tentatives pour accaparer le fleuve (canal).

Rezé, pendant des siècles, lutta contre les prétentions des Nantais s'attachant à maintenir les eaux à une hauteur convenable dans le chenal, tant par les pierres que par les pieux accumulés dans les bras de Pirmil. Les digues que l'on trouve dans ces endroits montrent les efforts réalisés par les ancêtres pour répondre au défi des marins de la rive droite.

Les auteurs qui ont voulu voir dans Rezé une extension et une antenne du port de Nantes ne tiennent pas compte de l'histoire ainsi que de l'humeur séparatiste des premiers rezéens. Des divisions profondes partageaient les différents peuples de la Gaule ; chacun chez soi était alors la règle. La Loire, autrefois large de deux kilomètres était la frontière entre les deux grandes villes rivales Nantes et Rezé. Poser le pied sur la rive gauche signifie l'abordage en pays Picton, aujourd'hui Vendéen.

Les Pictons, voulant avoir leur port sur la Loire comme les Namnètes, choisirent Rezé parce que Rezé jouit des avantages du flux et du reflux. Les bateaux remontaient facilement le fleuve et vogaient sans effort vers la mer.

Les travaux de Saint-Félix (V^e siècle), les digues établies au XVI^e siècle à la tête de la prairie de la Madeleine et ailleurs, pour diriger les courants vers la rive droite, ont notablement changé la physionomie de la rive gauche et les abords de Rezé. Les prairies et les oseraies prennent la place des claies anciennes, les canaux qui se rapprochent du coteau ont été comblés, et, depuis longtemps, les plans ne portent plus la moindre trace de port. Le Seil, lui-même, qui passe à trois cents mètres de l'église et qui, dans l'antiquité, devait être très long et très profond, n'est bientôt plus qu'une prairie ou une oseraie car, il se trouve obstrué à sa naissance par la digue du chemin de fer qui coupe sa communication avec la Sèvre.

A l'apparition des crues, le pays reprend son aspect primitif. On peut alors voir la Loire recouvrir les Iles de Trentemoult et s'étendre le long du bourg jusqu'au bas du coteau de St-Lupien. Rezé communique facilement avec la mer et aussi avec les riches côtes de la Sèvre. De plus, Rezé est traversé par les grands chemins de la contrée agricole appelée Pays de Retz. Rezé est enfin à proximité de la ligne des ponts qui demeure le passage le plus fréquenté de la Basse-Loire.

Les anciens ne négligèrent point un si bel emplacement : ils fondèrent des établissements qui prospérèrent pendant 10 siècles.

DES ANCETRES ARMATEURS

Les croyants de Rezé honoraient tout particulièrement « La Vierge des Marins », en voici pour preuve une anecdote trouvée dans les archives de la paroisse Toutes Aides.

Vers 1832, un capitaine de Trentemoult, surpris en mer par une violente tempête, fut sur le point de voir son navire « La Rusée » se briser sur un récif qu'il ne peut éviter. Il prit toutes les mesures usitées en de telles circonstances et donna les ordres nécessaires pour que chacun parvienne à se sauver au moment du naufrage lorsque, soudainement, la pensée lui vint de se recommander à Notre-Dame de Toutes Aides. Il communiqua immédiatement cette pensée à son équipage et tous firent aussitôt vœu d'aller entendre la messe d'action de grâce à Toutes Aides, s'ils échappaient au danger qui les menaçait. A peine ce vœu fut-il formé que le navire emporté subitement dans une autre direction, se trouva hors de tout péril, à deux lieux de là. Leur joie fut aussi grande que leur reconnaissance.

A peine débarqués, capitaine, matelots et mousses s'empressèrent de venir s'acquitter de leur vœu et, en 1870, on se souvint très bien à Richebourg, de les avoir vu passer, au nombre de sept, en silence, pieds nus, vêtus d'un simple caleçon, un cierge à la main. Bien des fidèles s'étaient joints à eux et, ce n'est pas sans émotion qu'un témoin racontait l'énergie d'un petit mousse qui, grelottant de froid, refusa la chaufferette que la femme du juge de paix lui présentait. Un ex-voto offert par ces marins et suspendu aux voûtes de la chapelle, atteste encore de la foi de ces hommes.

On compte nombre d'armateurs, de mariniers et de constructeurs de navires, parmi les ancêtres des Rezéens. Beaucoup peuvent citer les endroits où les vieillards ont vu les anneaux destinés à l'amarrage des navires (Bois-Chabot, la Cadoire, la Blanche, le Bourg).

Le nom de « Goulet » appliqué au quartier situé au-dessous de l'église semble bien indiquer que la Loire y formait une sorte de canal. La partie qui resta le plus longtemps accessible aux bateaux se nomme encore Port au Blé. On débarquait aussi des marchandises de l'autre extrémité, voisine des Couëts.

Les travaux de fondation du pont ont mis à jour divers vestiges, telles poteries, meules et monnaies ainsi que des instructions écrites attestant la présence ancienne de bateaux et d'un quai.

LE NOM DE PORT

On nomme vallée du Guinio, la coulée qui sépare le clos St-Martin de la Cadoire ; elle aurait connu le passage des bateaux et était comprise dans le port de Rezé. On y a trouvé des murs très solides, à l'évidence des murs de quai ainsi que des anneaux servant pour l'amarrage des bateaux. La dernière preuve de l'existence du port de Rezé se trouve dans l'histoire de l'Abbaye de Tournus. Il y est question du pèlerinage d'une dame du Mans, au tombeau de St-Philbert. Ermentaire dit qu'elle descend la Loire et aborde dans le « Port de Rezé » : « ad optatum portum qui Reciatus dicitur ». Ce texte est doublement précieux : il montre que la ville de Rezé méritait le nom de Port et que les Normands ne l'avaient pas encore détruite au milieu du IX^e siècle.

Bien que Rezé fut une ville surtout maritime, elle n'abandonne pas les communications par terre. Les marchandises débarquées dans son port étaient destinées à l'alimentation des villes éloignées du fleuve. On peut penser qu'à cette époque le commerce d'exportation existait et était d'un certain apport. Il en résulte un mouvement de roulage et d'expéditions pour lequel les ingénieurs avaient tracé des voies, dans différentes directions.

A l'étude de l'histoire du Port, des causes de sa prospérité et de sa déchéance, on reste étonné de voir à l'honneur, sur un vitrail de l'église de Rezé, le tableau en raccourci des travaux que nécessita le canal St-Félix. Les terrassiers nantais piochent avec une belle ardeur, cependant que leur évêque, debout au premier plan, crossé et mitré, les bénit d'un geste large et paternel. Pourquoi Rezé donne-t-il ainsi une place de choix au défenseur de la cité Nantaise qui accapara la Loire ? Pourquoi a-t-on mis à l'honneur Saint-Félix qui n'avait cure semble-t-il des intérêts des Ratiates ? Voilà un problème sans doute d'intérêt délicat pour quelque esprit chagrin que le Rezéen n'est pas.

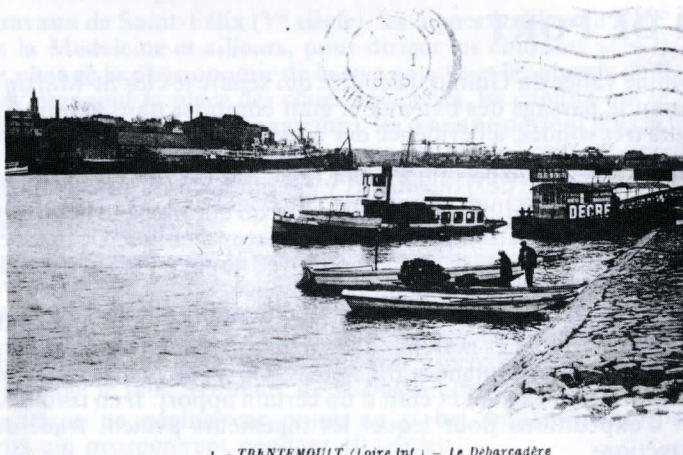
Si la rive gauche avait maintenu et accru, au cours des siècles, son animation et sa prospérité, Rezé formerait sans doute aujourd'hui une agglomération immense, tumultueuse, serrée, étouffante et sombre. A l'instar de Sainte-Anne de Chantenay, Rezé aurait ses rivages encombrés de chantiers et d'entrepôts, de voies ferrées, de cargos et de grues. Nous y voyons plutôt des quais et des places tranquilles où viennent s'amarrer paisiblement quelques barques de pêche et de plaisance et d'où les riverains peuvent contempler à loisir la Loire.

ON NE PEUT EN VOULOIR A SAINT-FELIX

Rezé ne peut en vouloir à Saint-Félix. L'illustre Evêque des Namnètes n'avait pas précisément l'intention de concurrencer les Ratiates. Il désirait seulement assainir le quartier actuel de St-Nicolas qui, au VI^e siècle, n'était qu'un marais inhabitable, aux eaux pestilentielles...

Les villes importantes possèdent beaucoup de souvenirs et ceux-ci, quand ils sont très anciens, constituent un trésor. Rezé a son trésor et des plus précieux ; la richesse des objets exhumés de son sol donne un saisissant témoignage de son antique prospérité. Mosaïques de porphyre vert, vases ornés de médaillons et de sujets mythologiques ou recouverts d'un émail plombifère jaune d'or, coupes grecques émaillées aux reflets verts, balance de bronze, mille autres trésors témoignent de la civilisation qui, jadis, s'épanouissait ici.

Des médailles et des monnaies d'Empereurs Romains ont été trouvées aussi sur le site de Rezé. Pièces du III^e siècle à l'effigie de Valérien, des bronzes de Néron, des pièces d'Auguste, de Tibère, de César, de Vespasien, ainsi que d'autres illustres Romains. Quelques mentions particulières sur des monnaies montrent aussi que Rezé fut le siège d'un atelier monétaire jusque vers le X^e siècle.



1. - TRENTEMOUTL (Loire Inf) - Le Debarcadère

III - LES SIÈCLES ANTÉRIEURS A LA RÉVOLUTION

LE XVIII^{ème} SIÈCLE

A l'époque gallo-romaine, les Pictons édifièrent un port sur le coteau de Rezé, en bordure du Seil. Du fait de sa prospérité, naquit ainsi une ville qui ne cessa de s'accroître jusqu'au IX^{ème} siècle, période des invasions normandes. D'après les fouilles, cette ville de négoce s'étendait entre Port-au-Blé et le bourg des Couëts sur une largeur d'environ cinq cents mètres. De nombreuses voies romaines aboutissaient au lieu-dit Pont-Rousseau, illustrant bien l'importance des communications établies entre les deux rives de la Loire à cette époque.

Au moyen-âge, plusieurs ponts reliaient les différentes îles du bassin Nantais, autorisant le passage des denrées agricoles. Les ponts, alors construits en bois, étaient fréquemment emportés par les crues. L'échange fut suffisamment important pour entraîner la constitution d'un pôle autour de Pont-Rousseau.

Entre le XVII^{ème} et le XIX^{ème} siècle, le trafic fluvial poursuivit son développement. La Loire est une ouverture importante entre l'océan et l'arrière pays. Tous les villages riverains tendent à prospérer. C'est particulièrement le cas de Trentemoult, qui de 1830 à 1850, connaîtra un essor spectaculaire.

La digue qui relie la Haute Ile et les Iles de la chaussée de Pont-Rousseau est relativement récente ; la première date de 1758. Elle fut à diverses reprises exhaussée et finit par devenir le chemin vicinal actuel. Les communications des îliens n'étaient jusque là possibles que par la voie du fleuve. En 1792, un service de bateau fut concédé à trois habitants de Trentemoult pour assurer le passage des îles avec la Piperie. Ce service mal effectué donna lieu à de nombreuses réclamations enregistrées aux livres de délibérations du Conseil. Un tel service prend fin en 1872. Qui ne connaît l'histoire de ces trois marins d'un âge canonique, partant irrégulièrement, mettant un temps fort long à traverser et qui cessaient tout passage au moindre mauvais temps. Des charges à embarcations rappelant les anciennes nefes, à la haute proue et aux flancs rebondis furent longtemps en usager à Trentemoult ; leur disparition date de 1825 - 1830. Tenant bien la mer certaines jaugaient jusqu'à six ou sept tonneaux. Autrefois, les marins de Trentemoult naviguaient à la part, c'est-à-dire que le capitaine et l'équipage avaient pour salaire les cinq huitièmes du frêt, les trois huitièmes restant revenaient à l'armement. Le capitaine recrutait l'équipage dans sa famille et chez les voisins. La vie à bord reflétait ainsi quelque peu l'ambiance de la famille. Il est dit encore que le marin de Trentemoult jouissait d'une grande réputation de sobriété.

QUELQUES USAGES LOCAUX

Avant la Révolution, Rezé possède des écoles de village supprimées de 1789 à 1792. Une note existe aux archives municipales, des habitants de Pont Rousseau en demandant la réinstallation de l'école dans leur hameau (fin 1799) « Vu les mauvais chemins et l'éloignement de Rezé » dit la pétition. La Haute Ile et Trentemoult possèdent des écoles sous la Restauration. Pont-Rousseau dispose d'une école tenue par les sœurs de la Sagesse qui fut fermée en 1793, le 19 février, les sœurs ayant refusé de prêter le Serment exigé par la loi de 1791.

Pour la curiosité du lecteur, voici quelles étaient les mesures employées dans la paroisse de Rezé et dont 120 ans n'ont pu encore éteindre les vieilles désignations :

Longueurs	— le pouce équivaut à 0,027 m
	— le pied contenant 12 pouces ou 0,32 m
Surfaces	— la gaule (7 pieds 1/2 carré) ou 5,9 m
	— la boisselée (60 gaules) ou 3 ares 56 ca
	— le journal (13 boisselées 2/3) ou 48 ares 62
	— l'homme pour la vigne avait 75 gaules
Poids	— once ou 30 grammes
	— la livre ou 16 onces
Mesures	— La chopine environ un demi litre
	— le boisseau environ dix litres
	— la barrique nantaise ou 228 à 230 litres

A ces mesures il convient d'ajouter le jallon et le pot beaucoup plus anciens qui sont abandonnés vers 1789.

LE SEIL

Le Seil qui au dix-huitième siècle, jouait un grand rôle dans la vie des Rezéens, n'est plus aujourd'hui qu'un simple souvenir : « par le progrès détrôné, la Beauté s'en est allée ». Afin de mieux estimer le rôle prit dans l'histoire par le Seil en voici quelques anecdotes. Ainsi, en 1789 à la Révolution (voir chapitre suivant), une galiote armée gardait l'entrée du Seil. Ce qui n'empêcha pas un prêtre réfractaire de se cacher sous une barge parmi un chargement de fagots et d'aller la nuit dire sa messe en une ferme des environs. Pourtant, Rezé s'était facilement associé aux lois de la Constituante, puisque le curé en fut le premier maire. Enfin, le passage du Seil était assuré par des femmes, plus tard deux ponts furent construits grevés d'un droit de péage de un liard (droit racheté ensuite par le département en 1879). Précédée de ses violons, la noce de Clémentine Fruneau fut la première à emprunter ce pont de Rezé qui enjambait le Seil.

LA TAXE DES FRANCS FIEFS

En 1737, les habitants des Iles demandèrent à être déchargés de la taxe des francs fiefs que prélevait le Fermier Général de la province de Bretagne.

Voici la transcription du procès verbal de cette demande et de ses suites.

10 Mars 1737

à Monseigneur

" Monseigneur Jean Baptiste Elie Camus de Pont Carré, Chevallier Seigneur de Viarme et autres lieux, Conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel, Intendant de Justice, police et finances en la province de Bretagne,

" Supplient humblement François et Jullien Bessac, Nicollas Moreau et Jullien Chauvelon, pescheurs faisant pour eux, et en cette partye pour les autres propriétaires des Iles de la paroisse de Rezé nommées, l'une de Trentemoult, l'autre de Nortiouze, et l'autre des Chevaliers autrement appelée Haute Ile diocèse de Nantes,

" Dizant que maître Jacques Caramant fermier général des droitz de francs fiefs en Bretagne, suite et diligence de Maître Georges Lebeau son directeur à Rennes et du Sieur Laurent Landier son receveur à Nantes, leur fit faire sommation les 26 et 27 octobre 1736 de payer la somme de six cent quarante livres et les deux sols pour livres à quoy il dit quelles ont été imposées, scavoit celle de deux cens cinquantes livres à cause des fonds de laditte Ile de Trentemoult, celle

10 Mars 1737

à Monseigneur

Monseigneur Jean Baptiste Elie Camus de Pont Carré, Chevallier Seigneur de Viarme et autres lieux, Conseiller du Roy en ses conseils, maître des requestes ordinaires de son hôtel, Intendant de Justice, police et finances en la province de Bretagne

Supplient humblement François et Jullien Bessac, Nicollas Moreau et Jullien Chauvelon, pescheurs, faisant pour eux, et en cette partye pour les autres propriétaires des Iles de la paroisse de Rezé nommées, l'une de Trentemoult, l'autre de Nortiouze, et l'autre des Chevaliers, autrement appelée Haute Ile diocèse de Nantes

Dizant que maître Jacques Caramant fermier général des droitz de francs fiefs en Bretagne, suite et diligence de Maître Georges Lebeau son directeur à Rennes et du Sieur Laurent Landier son receveur à Nantes, leur fit faire sommation les 26 et 27 octobre 1736 de payer la somme de six cent quarante livres et les deux sols pour livres à quoy il dit quelles ont été imposées, scavoit celle de deux cens cinquantes livres à cause des fonds de laditte Ile de Trentemoult, celle de quatre vingt dix livres à cause de ceux de laditte Ile de Nortiouze, & celle de trois cens livres à cause de ceux de laditte Ile des Chevaliers, autrement appelée Haute Ile diocèse de Nantes

Lesdits sieurs Bessac, Moreau, Chauvelon, Bessac, & autres, ont dit qu'ils ont été imposés, scavoit celle de deux cens cinquantes livres à cause des fonds de laditte Ile de Trentemoult, celle de quatre vingt dix livres à cause de ceux de laditte Ile de Nortiouze, & celle de trois cens livres à cause de ceux de laditte Ile des Chevaliers, autrement appelée Haute Ile diocèse de Nantes

Lesdits sieurs Bessac, Moreau, Chauvelon, Bessac, & autres, ont dit qu'ils ont été imposés, scavoit celle de deux cens cinquantes livres à cause des fonds de laditte Ile de Trentemoult, celle de quatre vingt dix livres à cause de ceux de laditte Ile de Nortiouze, & celle de trois cens livres à cause de ceux de laditte Ile des Chevaliers, autrement appelée Haute Ile diocèse de Nantes

Lesdits sieurs Bessac, Moreau, Chauvelon, Bessac, & autres, ont dit qu'ils ont été imposés, scavoit celle de deux cens cinquantes livres à cause des fonds de laditte Ile de Trentemoult, celle de quatre vingt dix livres à cause de ceux de laditte Ile de Nortiouze, & celle de trois cens livres à cause de ceux de laditte Ile des Chevaliers, autrement appelée Haute Ile diocèse de Nantes

de quatre vingt dix livres à cauze de ceux de laditte Ile de Nortiouze et celle de trois cens livres à cause de ceux de laditte Ile des Chevalliers, autrement appelée Haute Ile pour droitz de francs fiefs comme fonds nobles possédés par gens roturiers suivant l'Estat de la liquidation fait par le dit Sieur Caramant en exécution de l'Edit du mois de May 1708 et arretz du Conseil et nottamment de celui du 7 Mars 1719 pour lesditz possesseurs jouir du bénéfice ou privilège des jusqu'en mil sept cens cinquante.

" Mais ils espèrent que la Justice de Votre Grandeur Monseigneur ne fera aucune difficulté de la décharger de cette prétention desquelles (dès qu'elle) se sera fait donner lecture des pièces cy jointes puisqu'elles justifient parfaitement que lesdites Illes sont purement de nature roturière quoy qu'en proche fief du roy notre Sire et souverain seigneur.

" Les deux premières sont des déclarations que fournirent des dites Illes les propriétaires d'Ycelles le 3 Septembre 1678, comme de terre roturière tenue de sa majesté, à messieurs les commissaires députés pour la Réformation de ses domaines en Bretagne.

" Rien n'estant donc sauf correction, Monseigneur et lus et suivant que laditte roture, les suppliants se croient bien fondés a requérir ce considéré.

" Qu'il vous plaise, Monseigneur ayant égard a ce que dessus et aux déclarations, rolles, quittances et attestations desdites années 1678, 84, 86, 97, 1712, 31, 33, 34, 35 et 1736 au nombre de trente deux pièces cy jointes, outre trois coppys desdites sommations, le tout faisant cinq livres, décharger pleinement les propriétaires des dites Illes de Trentemoult, Nortiouze et des Chevalliers comme fonds roturiers de l'Imposition faite sur elles comme fonds nobles pour droitz de francs-fiefs audit esta de liquidation en principal, deux sols pour livre et fais, et faire deffances audit Caramant et a ses directeurs, Receveurs et tous autres d'en exiger aucune chose n'y d'uzer d'aucunes contraintes a cet égard, cette justice les porter à d'autant plus, Monseigneur à continuer leurs vœux pour la santé et prospérité de Votre Illustre personne, signé Guibaud pour les supliants."

A cette demande en décharge, suit une réponse de Maître Lebeau, directeur des droits de francs-fiefs à Rennes soulignant que :

" Sa majesté s'est relâchée d'une partye de ses droitz de plaine propriété en faveur des propriétaires d'Illes et Illois de la province de Bretagne, et par une déclaration donnée au mois d'aoust 1689, Sa Majesté a permis de les tenir d'elle noblement ou roturièrement a leur choix, a la charge de payer une redevance annuelle d'une quinzaine portion des fruits, de rendre la foy et l'hommage pour les Illes qu'ils possèderaient noblement, et de passer déclaration pour celles qu'ils tiendraient en roture, ensemble de payer les lods et tantes et autres droitz seigneuriaux aux mutations suivant la coutume des lieux outre les Impositions auxquelles les ditte Illes ont esté assujetties".

Les suppliants fondent leur insistance sur les déclarations de 1678 qui prouvent " qu'ils tiennent et possèdent les dites Illes pour lesquelles ledit Caramant les inquitte aujourd'hui comme terre Roturièrement de Sa Majesté, et a cela joint quantité d'autres pièces et quittances quy prouvent également la ditte Roture etc..." et sur les sentences des commissaires qui ont reçu ces déclarations datée du 31^{eme} décembre 1681.

Il sera fait droit de cette requête le 10 Mars 1737 a la suite de l'avis du Directeur Lebeau qui suit :

" Monseigneur,

" Sur le vu des aveux repréantés justifiants la roture des héritages, il y a lieu de consentir à la décharge de la taxe.

Signé : Lebeau".

DROITS DE PECHE

Une concession faite le 7 Janvier 1397 par Jean V, Duc de Bretagne et de Richemont, renouvelée par François 1^{er} à Amboise, et par Henri II à Nancy en 1547, donne aux habitants de Sainte-Croix de Nantes, de Saint Pierre de Bouguenais et de Rezé, le droit de pêcher « avec lacs ou synes » de la Pierre Auge, près Paimbœuf à la Pierre Ingrande, moyennant une redevance de 534 livres tournois, payables au duc de Bretagne le 24 mai de chaque année. En 1743, ce droit fut contesté aux pêcheurs par la Ville de Nantes. Celle-ci tire un revenu de 7.000 livres de la pêcheerie des ponts. Un procès s'en suit. On peut lire à ce sujet à la bibliothèque de Nantes, le n° 85198, intitulé « Mémoires pour les pêcheurs des îles de Rezay contre les Echevins de la Ville de Nantes ». Nous apprenons par ce mémoire qu'il y avait dans les arches des ponts de Nantes, des pêcheries bâties nommée « rotreaux » et appartenant au domaine de la Ville. Elles sont démolies en 1713 à la suite d'un débordement extraordinaire de la Loire, ces pêcheries compromettaient la sûreté des ponts.

La Ville de Nantes avait la prétention de limiter à quarante le nombre de maîtres pêcheurs responsables d'un droit de pêche qu'elle eut touchée sur la concession entière. Le mémoire en question enseigne également que chaque barge payait un droit de navigation de dix livres tournois qui est plus ou moins régulièrement réglé. Les pêcheurs de Trentemoult soutinrent aussi un procès avec ceux de l'Ile d'Yeu au XVIII^{eme} siècle.

LES BARGERS

On ne peut douter de la vocation maritime de Rezé au dix-huitième siècle, puisque le « Port au Blé » fut pendant très longtemps le seul endroit accessible aux bateaux. Au-dessus de Trentemoult, les briérons travaillent aux ateliers navals de Norkiouze, ces « hommes de la mer » étaient vêtus de bure assortie à la couleur de leurs voiles.

En fait, si Trentemoult attirait de nombreuses personnes, c'est en partie grâce à sa vocation maritime et surtout à la qualité de ses pêcheurs plus connus sous le nom de « Bargers de Trentemoult ». Ainsi, la pêche du hareng était exclusivement pratiquée par les pêcheurs de Trentemoult. C'étaient les fameux bargers, les plus habiles pêcheurs dit-on de la région. La place manque pour parler plus avant du groupe si original de ces bargers, voici néanmoins un témoignage :

« En arrivant à Nantes, on laisse à tribord une île dont la population est étonnante. Tous les hommes y sont pêcheurs et une partie vit en mer pour cet objet, quoique leurs bateaux soient fort petits. Ils ne s'y mettent pas plus de trois hommes et restent ordinairement huit jours et plus dans leurs voyages. Ils vont même à Lorient, à la Rochelle et jusqu'à Bordeaux. Cette activité leur procure une certaine aisance. Pendant leur absence, les femmes filent, tournent les cordes et racommodent les lacs ou synes.

La barge n'est qu'un petit bateau en forme de yole de vingt pieds sur six avec deux de tirant d'eau, jaugeant un tonneau. Elle est à fond plat, sans quille et porte un mât. Ce petit bateau néanmoins tient bien la mer. On compte environ soixante barges à Trentemoult au milieu du dix-huitième siècle. Avant 1756, les bargers se livraient outre la pêche au poisson plat, celle des harengs dans la baie de Mesquer, où ils se rendent à la fin de Septembre. La pêche durait quinze jours, elle occupait au plus dix barges, le profit de chaque pêcheur n'excédait jamais 10 à 12 écus. Ainsi la masse de cette pêche ne dépassait pas 900 à 1080 livres. Or, en 1756 le produit de la pêche des harengs frais et salés s'éleva à 100.000 livres au moins, rapporte Duhamel de Monceau, à qui sont empruntés ces détails.

Cette année-là, la pêche à la sardine fut de peu de rendement compte tenu de l'interruption causée par les Anglais. On ne peut pas non plus se permettre de compter sur le rapport de la morue. Aussi les bargers de Trentemoult pensèrent qu'en dirigeant toutes leurs activités sur la pêche du hareng, ils en tirèrent de grands profits. Ils se munirent donc de très grandes quantités de filets et firent construire des barges. En Septembre,

vingt bargers arrivèrent à Mesquer, les pêcheurs y passèrent quelques jours et firent d'assez mauvaises prises. Trois bargers s'avisèrent alors de s'approcher de l'île Dumet : la pêche y fut très bonne.

Mais un vent violent s'opposant à leur retour les obligea à relâcher sur Piriac. Là, ils tendirent leurs filets, ce fut un tel succès qu'au bout de quatre jours, tous les autres bargers de Trentemoult abandonnèrent Mesquer pour Piriac. Puis le gros temps revint, les bargers effrayés retournèrent à Trentemoult, sauf cinq ou six dont la constance fut si bien récompensée par les prises qu'ils firent que leurs compatriotes ne tardèrent pas à revenir. Ils levèrent leurs filets au déclin du jour et ramenèrent douze milliers de harengs. Ils mouillèrent leurs filets aussitôt et le lendemain ramenèrent trente milliers de ces poissons. Un barger nommé Lajoys ne put lever que les deux pièces de ses filets parce que son bateau put à peine contenir le poisson dont il était chargé. Il fut obligé de demander secours à d'autres bargers, qui rapportèrent plus de cinquante milliers de harengs et les filets en contenaient le double. Arrivés à Piriac, ils demandèrent le secours d'autres camarades pour aller chercher le reste de la pêche si inespérée qu'il leur fut impossible de l'abandonner. Un bourgeois de Piriac, propriétaire d'un bateau, offrit d'aller lever les filets, ils ramenèrent vingt deux barriques de harengs, ce qui représenta à peu près quarante deux milliers de poissons : son bateau ne put en contenir davantage.

Telles sont les principales péripéties de cette « épopée du hareng » ainsi que la retrace Duhamel de Monceau. Les conséquences économiques furent certainement très importantes car, outre les gains réalisés par tous ceux qui vivaient de la pêche et du commerce du poisson, les diverses manipulations dont le hareng était l'objet apportèrent des gains supplémentaires ou même un emploi saisonnier aux ouvriers de Rezé à Piriac. En effet, quand le poisson est arrivé sur le rivage il faut s'empresser de le « broyer », c'est-à-dire de la vider et de le saler. Les pêcheurs employaient cinq ou six cents ouvriers par jour à cette opération dont une grande partie était des Rezéens.

DES COUPS DE FUSIL

10-8-1757

Déclaration faite par les Trentemousins contre les habitants de l'Isle Dieu d'avoir tiré des coups de fuzils sur eux.

Aujourd'hui dixiesme jour du mois d'aoust mil sept cent cinquante sept le Saint Jean de l'Isle de Trantemoult près Nantes du port de deux thonnes ou environ, disant estre parti de lad. Isle de Trantemoult le huit de ce mois pour se rendre a la coste de cette Isle pour y faire la pesche de poissons suivant qu'il est permis à toutes personnes de faire, la mer estant libre, et se seroit rendu le jour dhier environ les neuf heures du matin à la coste de cette isle, et apres avoir mis pied a terre au lieu appelé le Vieil, rien ne lauroit plus surpris que sortant dud. havre n'ayant encore point paré les balizes que d'entendre tirer sur eux plusieurs coups de fuzil a balles lesquelles balles passoient tres pres d'eux et les obligeoient de se jeter au fond de leurs d. barges, et continuants leur route pour lever leurs dits fillets, on les auroit poursuivis depuis led. port jusqu'a l'endroit appelé Les Sables distance dun quart de lieue ou environ dud. port, toujours tirant sur eux, ce qui est contre les ordonnances de sa majesté, et contre celles de mondit sieur le gouverneur qui a fait deffanses de tirer aucun coups de fuzils à la garde montante et descendante et dit que ce ne peut estre que ceux de laditte qui l'ont attacqué, cest pourquoy ledit Olive déclarant proteste de tout ce qui se peut et doit protester en pareil cas, laquelle déclaration il a affirmé par serment la main levée estre des plus sincere et veritable, et en a requis acte, que moy greffier quouissigné lui ay decerné pour lui valloir et servir en temps et lieu ce que de raison, lecture a lui faite d'icelle ou y a persisté et a déclaré ne scavoit signer de ce enquis et interpellé suivant l'ordonnance et a mis sa marque ordinaire...

IV - LA REVOLUTION

LES PASSAGES

Pendant la Révolution, si Rezé-campagne devait alimenter l'Armée de terre, Rezé-îles fournissait les recrues de la Marine. Il en est ainsi depuis Colbert, depuis l'institution de l'Inscription Maritime. Il y a plus d'un siècle que les pêcheurs de Trentemoult servaient obligatoirement sur les vaisseaux du Roi. La Révolution leur demanda le même service.

Dès le mois de Mai 1792, Vassal, commissaire de la Marine à Nantes, pria le syndic des marins de Rezé, François Bertrand, de lever cinq services. Un mois plus tard, une nouvelle réquisition de deux matelots et cinq novices fut ordonnée. Il fut enjoint à tous les officiers, marins, matelots et novices domiciliés sur le territoire de Rezé de se trouver le 25 Juin à 9 heures du matin, en la Chambre Commune, en vue d'effectuer les levées prescrites.

Quelques uns protestèrent contre leur enrôlement et « du consentement de l'Assemblée » on fit « droit à leurs justes réclamations ». Les douze hommes que le sort désigna furent invités à se rendre aussitôt à Brest et au besoin « manu military » en cas de quelque difficulté.

Les levées de marins se poursuivirent jusqu'en 1794. Carrier recruta ses meilleurs auxiliaires du « Club Vincent la Montagne » ou il lui arriva de présider quelques séances.

Au cours de la Terreur, le régime de la suspicion prit un caractère d'autant plus aigu que Rezé, par Pont-Rousseau et Trentemoult, constitua la voie d'accès entre Nantes et la Vendée. S'il fut assez facile de surveiller le passage de Pont-Rousseau, celui de Trentemoult le fut beaucoup moins. On compta tant de barques sur le Seil et en Loire que leurs propriétaires ne furent pas tous des inconditionnels de la Révolution.

Les uns ou les autres transportaient volontiers d'une rive à l'autre Vendéens désireux de pénétrer dans la grande ville ou Nantais pressés d'en sortir. Dès la fin Novembre 1791 la municipalité mit à l'ordre de ses délibérations cette question du « passage de Trentemoult ». Le passage sera désormais réglementé, les propriétaires de bateaux désireux d'en remplir l'office en feront la déclaration sous huitaine. Deux commissaires : Pageau et Ollive furent nommés pour vérifier l'état des embarcations. Trois pêcheurs soumissionnèrent : Jean Choimet, François Cassard et Pierre Aubin auxquels s'adjoind six mois plus tard Sébastien Allaire.

Aux premiers mois de la guerre de Vendée, on créa des billets de passage et des cartes dont la présentation devint obligatoire pour le droit de passage. Il en fut à cette époque des cartes de passage comme des certificats de civisme : elles pullulèrent et le passeur, bon enfant ne se montrait pas trop exigeant quand le client faisait preuve de quelque générosité. Les traversées avaient lieu à la barbe des canonnières mouillées en Loire et chargées de la surveillance du passage.

En 1794, prévenu sans doute de ce laisser-aller, le commandant en chef des bâtiments stationnés dans le fleuve ordonna d'enlever toutes les barques de Trentemoult. En son nom, l'agent national de Rezé somma le conseil municipal de remédier sur le champ « au peu d'ordre qui règne » sur ce point. Désormais, un nombre suffisant de préposés reconnus patriotes et suffisamment instruits « surveillera scrupuleusement le passage », visera les billets de passage et les cartes. Quand au passeur, il devra « au soleil couchant » conduire son bateau près d'un des bâtiments stationnés en Loire et ne le reprendra « qu'au soleil levant ».

Le conseil nomma d'office à titre de commissaires surveillants, les citoyens Simon, Ambroise Bertrand, Raphaël Bertrand, Pierre Moreau, Jean Boju, le fils Martin, Joseph Chauvelon et André Burban, qui prêtèrent serment de « se comporter fidèlement » dans l'exercice de leurs fonctions. Nulle personne ne put désormais s'embarquer qu'elle ne

présentait une carte ou un billet de passe, revêtu du cachet de la Mairie et signé du Maire ou d'un officier municipal. En cas de résistance, les sentinelles préposées devront prêter main forte au batelier, sous peine de punition exemplaire. Ceci se passait le 24 Mai, le 8 Juin, nouveau cri d'alarme. L'agent national saisi de plaintes diverses, informait le conseil que nombreux étaient encore les gens qui passaient sans permis. Il fallut en finir et il n'était pour cela qu'un moyen, punir sévèrement le coupable : Joseph Chauvelon. Les officiers municipaux le destituèrent, le condamnèrent à vingt quatre heures d'incarcération et le déclarèrent inapte à servir la République en qualité de chef de quelque poste que ce fut. Ainsi, alertés, les autres commissaires restèrent vigilants, le 8 Juillet, n'y tenant plus, ils déclarèrent que la fonction de surveillants était incompatible avec celle d'officier municipal, aussi demandèrent-ils à être remplacés dans la première par des citoyens dont le « civisme et les talents » leur étaient connus. Le conseil accéda à leur demande et nomma à leur place d'autres citoyens.

Le passage de Trentemoult devint quasi impossible pour les Vendéens. Bien résolu à ne pas lâcher, ils tentèrent un coup de force. Les premiers jours de 1794, une bande d'insurgés pénétrait par effraction dans la Mairie de Rezé et s'emparait du portefeuille des cartes de passage. Dès le lendemain, la Municipalité décida d'en faire imprimer une nouvelle série mais de forme différente qui ne serait pas sujette à contrefaçons. Il fut convenu dans le même temps de ne délivrer aucun billet de passe aux enfants de moins de douze ans.

Un an plus tôt, Carrier se montrait moins exigeant dans l'embarquement des Vendéens et Vendéennes échoués dans les prisons de Nantes. La Loire, il est vrai, ne les accueillait que pour les engloutir

LA DESCRIPTION DES CRIMES DE CARRIER VUE PAR UN HISTORIEN DE LA CONTRE-REVOLUTION VENDEENNE.

L'arrivée de Carrier à Nantes et les crimes commis sur les rives de la Loire, vont donner à cette période un caractère d'épouvante. La peur, c'est d'abord Carrier, Carrier l'Auvergnat, médiocre procureur, devenu député à la Convention et que le gouvernement révolutionnaire envoie en mission à Nantes pour y étouffer par la Terreur "l'insurrection Vendéenne". Il bénéficie de pouvoirs illimités. Il arrive à Nantes le 20 Octobre 1793 et s'installe dans un des plus luxueux hôtels de la ville, celui de la Villestreux, place de la Petite Hollande et mène là une vie de satrape.

Défiant les autorités administratives locales, à son avis engluées de modérantisme, il fraie avec ce que Nantes offre de plus exalté et de plus extrémiste. Il se crée ainsi une Cour, sorte de maison civile et militaire où figurent de sinistres favoris tels Lamberty et Fouquet dont il fera les exécuteurs de ses basses œuvres.

Il fusille comme d'ailleurs les généraux des armées, et guillotine. Des familles entières sont décimées, hommes, femmes et enfants, point de jugement : la mort. Le bourreau en tombe malade et meurt. Mais le nombre de "Brigands" est si grand que le mode de supplice est trop lent. Une idée germe dans la cervelle de Carrier : la noyade. Procédé rapide, radicale et économique.

Carrier a-t-il place dans l'histoire de Rezé ? D'aucuns s'étonneront de voir son nom accolé ici, en revanche de nombreux Trentemousins ne s'en seraient pas surpris. Non pas que Carrier ne soit descendu un jour à Trentemoult, tout au plus, se rendant par la Loire jusqu'au Château d'Eaux près d'Indret, a-t-il pu jeter un regard distrait sur l'humble port où se balance les barques de pêche, mais Rezé et Trentemoult surtout sont trop voisins de Nantes pour que leur sort ne soit pas en quelque manière, lié à l'histoire des "noyades".

On connaît le système qui, plus rapidement et à moins de frais que la guillotine et la fusillade, vide les prisons de Nantes encombrées par des milliers de condamnés.

On réquisitionne de grandes gabarres aux flans desquelles on a pratiqué des sabords. L'ouverture en est provisoirement obturée au moyen de planches simplement clouées. Des centaines de prisonniers liés deux à deux sont entassés dans les profondeurs. Le plancher du pont est solidement fixé à l'aide de cercles aux panneaux de l'embarcation et recouvre les condamnés. C'est un grand coffre qui sera bientôt un cercueil. La gabarre glisse au fil du fleuve ; elle ne va pas loin. Les gens à tout faire de Carrier qui devisent et plaisantent sur le pont, descendent dans les batelets attachés aux flancs du navire. A coups de hâches, ils ouvrent les sabords dans lesquels les eaux s'engouffrent. Par les ouvertures, les victimes tentent de s'échapper mais les bourreaux veillent et à coups de sabres et de rames, ils frappent jusqu'à ce que la Loire ait englouti le transport.

Quatre, peut-être cinq mille Nantais et Vendéens périssent ainsi de Novembre 1792 à Février 1794, gens de tous âges et de toutes conditions, prêtres laïcs, hommes et femmes, vieillards et enfants, répartis en dix ou onze noyades. Toutes ces expéditions, sauf une, ont lieu dans le grand bassin que forme le fleuve entre Trentemoult, Chantenay et la Prairie aux Ducs, c'est-à-dire ce que Carrier appelle la "Baignoire Nationale". S'il est vrai que plusieurs de ces expéditions ont lieu le jour, les riverains sont sans doute spectateurs de ces horribles scènes. Du moins ne restent-ils pas sans entendre dans la nuit de ce sinistre hiver, les cris emmêlés des bourreaux et des victimes, auxquels bientôt fait place le silence de la mort.

Une de ces nuits laissa dans les mémoires de ceux qui lui survécurent un tragique souvenir. C'était le 23 Octobre 1793, huit cent prisonniers doivent être exécutés. On les a répartis en deux bateaux. La consigne est la même que d'habitude : la noyade. Une fois les embarcations prêtes : "A l'île Cheviré", commande le chef de l'expédition. Entre la pêcherie et Trentemoult, ordre est donné de couler les deux cargaisons.

Un des bateaux s'enfonce et en quelques minutes, disparaît. L'autre compte parmi les victimes des marins non liés. Par leurs efforts, ils font dériver le bateau qui s'échoue sur l'île Cheviré. Les sabords restent ouverts. Le groupe des prisonniers, la plupart dépouillés de leurs vêtements, cherche à s'enfuir. En hâte, on rassemble tous les noyeurs, des mariniers volontaires, renforcés de la Garde Nationale et une vraie chasse à l'homme commence.

Tandis que les uns, postés près des sabords, tuent ceux ou celles qui tentent de s'échapper, les autres se lancent à la poursuite des fugitifs qui courent, dans les roseaux, nus, garottés. Ils ne peuvent aller bien loin, les bourreaux les ont vite refoulés dans l'eau où tous, hommes et femmes périssent. Les cris horribles de ces malheureuses victimes, rapporte un témoin, ne faisaient qu'animer davantage les gens de Carrier.

On ne peut certifier la présence de gens de Rezé parmi les victimes. Les registres de l'Etat Civil signalent cependant qu'un Jacques Bernard, âgé de 47 ans, époux de Jeanne Lorieux, fut "noyé dans un bateau" à la Chézine, le 1^{er} Janvier 1794. C'est l'époque des noyades et l'expression "dans un bateau" laisserait à penser qu'il s'agit ici de l'une de ces exécutions.

Ces sinistres besognes exigent des professionnels, les pêcheurs de la Loire. C'est à eux en effet que s'adresse le comité des exécutions. Dans les dépositions des survivants, il est souvent question de "mariniers". Un d'entre eux, le batelier Pierre Robert qui assiste à la grande noyade de l'île Cheviré parle d'une douzaine de mariniers qui l'aident et qui, cette fois là, ne reçoivent pas de paye.

Carrier expérimente la noyade le 16 Octobre 1793 sur un groupe de prêtres âgés détenus d'abord aux Petits Capucins puis à la Sècherie. Ils sont quatre vingt dix, la plupart octogénaires, qu'on embarque entravés sur trois rangs à bord de la galiote "La Gloire". A minuit et demie, la gabare à la dérive dépasse Chantenay,

approche de l'Île Cheviré où le fleuve s'élargit. Là, Lamberty et ses hommes sabordent le bateau, sautent dans leur canot et laissent "La Gloire" continuer sa course et s'enfoncer dans l'eau. Dans la nuit disparaît bientôt sa silhouette, le grand silence enveloppe le drame atroce que révèle seul, enfin l'unanime cri d'angoisse, l'effrayante clameur des prêtres qui se noient. Quelques uns surnagent que le canot pourchasse. Les noyeurs frappent de leurs avirons les malheureux hommes encore soutenus par l'instinct de conservation. C'est fini... non car, trois victimes ont échappé : deux, poussées à la rive par le flot, l'autre recueillie par un pêcheur. Témoins survivants dangereux que récupère le Comité Révolutionnaire et qu'il rejette à l'eau le lendemain.

Les autres noyés ne restent pas tous dans le bateau-cercueil ; quelques uns remontent à la surface, qu'on retrouve plus tard sur les bancs de sable. Tout le monde à Nantes comprend alors ce qui s'était passé. Cette noyade fut un coup de maître, si l'on peut dire. Carrier en écouta avec plaisir, le rapport fait par Lamberty qu'il serra dans ses bras. Les noyeurs furent aussi invités par le Proconsul à un plantureux repas et les convives s'affublèrent des soutanes et des perruques des morts.

Carrier rendit compte à la Convention de sa méthode qu'il appela "un événement d'un genre nouveau" et l'Assemblée souveraine accueillit la lecture de sa lettre par d'élogieuses exclamations : "C'est très bien, très adroit". Ainsi encouragé, complimenté et approuvé, le Conventionnel ne peut mieux faire que de continuer et les noyades deviennent le supplice à l'ordre du jour.

Personne ne s'élève contre de tels assassinats ; tout Nantes a peur et 90.000 habitants tremblent devant cinq ou six douzaines d'extrémistes à la solde de Carrier.

On a parlé des "mariages républicains" consistant à lier l'un à l'autre, face à face et nus, un homme et une femme noyés ensemble. Cela a existé et les témoignages sont formels mais ce fut sans suite ni méthode. Le garrotage rapide dans la nuit, au hasard, des gens méticuleusement dépouillés de leurs vêtements, bijoux et argent, rapportant gros aux noyeurs, ne comporte généralement pas de choix. On peut néanmoins ajouter que les bourreaux ne se gênaient pas pour accabler leurs victimes d'ordurières expressions sur le dépouillement des femmes et des hommes suppliciés. On a retrouvé des femmes dans les gabarres sabordées, entassées les unes sur les autres, ou sur les bancs de sable, rejetées par le flux avant que le jusant n'ait eu le temps de les entraîner à la mer.

Ces vendéennes qui des jours durant avaient vécu d'un morceau de pain noir et de deux litre d'eau étaient nées pour des vies calmes et paisibles. On imagine mal les souffrances de tout un peuple, torturé par le formidable bouleversement que fut la Révolution de la Vendée.

Les petits vendéens enfermés au Bouffay après les rafles des villages incendiés par les colonnes des généraux républicains, étaient laissés dans leur prison en des états effroyables de saleté. Quand le citoyen Thomas, las de révéler ces horreurs au Comité de Sécurité Générale sans qu'il consentit à l'entendre, s'adressa à Carrier, celui-ci répondit : "Tu es un contre-révolutionnaire ! Point de pitié ! Ce sont des vipères qu'il faut étouffer". Ces enfants, ces "vipères" furent cinq cents précipités en Loire.

On a vu des reliques montrées par Soniska Pichard (décédée à l'âge de 83 ans). Son grand-père avait-il été requis, pendant la nuit tragique du 23 décembre 1793 pour les manœuvres des sinistres gabarres ? Avait-il été forcé de pourchasser les fugitifs ou le prêtre fugitif était-il venu frapper chez lui pour y chercher refuge ou des vêtements afin de pouvoir favoriser sa fuite ? La mémoire fait défaut. Mais on sait qu'il lui remit ces reliques en lui disant : "Je suis prêtre, j'ai réussi à soustraire ces reliques à mes geôliers, gardez-les au cas où je serais repris et noyé,

plus tard, je reviendrai les chercher". Il ne revint jamais. Ces reliques consistent en petits ossements et une médaille d'argent, aux inscriptions nettement d'époque Louis XV ou Louis XVI.

Carrier part pour Paris le 16 Février non sans avoir distribué des places à ses séides et intimes confidentes. Nantes respire et compte ses morts.

En ajoutant aux hommes, femmes et enfants de Vendée poussés par dans murs par les troupes républicaines, les habitants non Vendéens mais condamnés comme tièdes par le tribunal révolutionnaire local on arrive au nombre de 18.000 dont 2.000 enfants, fusillés, noyés ou guillotins et 764 femmes."

D'après Armand Le Cerbeiller
dans "L'Ange Exterminateur"
Extrait d'Historia n° 156 page 505

LOUIS BLANC, L'UN DES MEILLEURS HISTORIENS DU XIX^{ème} SIECLE EXPLIQUE DANS SON HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE COMMENT LES NANTAIS EN ETAIENT ARRIVES LA.

CARRIER, Procureur à Aurillac avant la Révolution avait été envoyé à Nantes au commencement du Mois d'Octobre.

Carrier arrivé au plus fort de l'émoi causé par le passage en masse des Vendéens sur la droite de la Loire a trouvé Nantes dans une situation extraordinaire, l'accaparement, l'agiotage, le fanatisme monarchique s'y disputaient l'agonie d'une population mourant de faim. Les royalistes de Nantes entretenaient une correspondance suivie avec les Vendéens armés. Ils fournissaient à ces derniers de grandes quantités de munitions et d'argent. L'image que pouvaient avoir les Nantais des rebelles vendéens était peinte en traits épouvantables. On savait par quelle horreur le royalisme armé avait signalé son passage : "On savait depuis les massacres de Machecoul que les Vendéens avaient versé la mort au goutte à goutte aux Républicains prisonniers, enterrant vivant les uns, entassant les autres par centaines dans les puits, les clouant aux portes de leur maison, les suspendant par les pieds à des arbres après leur avoir enfoncé dans la bouche des cartouches auxquelles ils mettaient le feu. Les corps de femmes et d'enfants qu'on rencontrait fixés aux portes des villages abandonnés, les cadavres sans mains ou sans pieds épars le long des haies, les lambeaux à demi brûlés de Républicains qui pendaient aux branches des arbres dans les bois, raconté d'une manière trop saisissante pour qu'on n'ignore l'histoire lugubre des représailles vendéennes.

A de telles abominations devaient répondre la fureur et l'abomination de Carrier. Si l'histoire doit juger ce qui s'est passé dans notre région, elle doit faire place surtout à la vraie description des faits pour que chacun en retienne l'horreur et médite aux tristes réalités de ce qu'est une guerre civile.

On rapporte qu'un homme pêchant avec son oncle Louis Lebreton près de la déroutte, à proximité de l'Île Cheviré, celui pointant sa gaffe dans le fond de la Loire et y rencontrant un fond de planche, lui dit : "Tu vois, p'tit gars, eh bien c'est le chaland coulé pendant les noyades de Carrier".

En effet, quand il fallu creuser la Loire pour remblayer la vallée de Bouguenais afin d'y installer la voie ferrée de la centrale thermique Cheviré en 1952, on découvrit l'épave de la gabarre tragique dans laquelle il y avait encore de nombreux ossements. Ceux-ci furent transportés au cimetière de Rezé et certains instituteurs en prirent quelques fragments comme souvenir.

Pendant la Révolution, la Haute-Île devient l'Isle des Patriotes ou simplement l'Isle Patriote et Trentemoult prend le nom d'Isle de la Liberté.

V - LA VIE ECONOMIQUE AU XIX^e SIECLE

ELEVAGE ET AGRICULTURE

Les terres d'origine alluvionnaires étaient riches, mais le fait qu'elles fussent inondables y interdisait toute culture céréalière. La faible largeur du Seil rendait relativement aisé tout passage d'animaux à partir du territoire Rezéen. Les grands espaces naturels de la Haute-Ile et de Trentemoult d'alors, furent donc utilisés comme prairie.

En un deuxième temps, d'autres types de culture apparurent :

- Les osiers poussant le long du Seil étaient recherchés par les vanniers de Basse-Goulaine, pour la fabrication des nasses, des bosselles, des bourriches.
- L'arboriculture connut une certaine importance. Les panerées de cerises, notamment, étaient très recherchées par les confiseurs de Nantes, et pour la fabrication du cointreau, du kirsch et du guignolet.

L'ELEVAGE DES CHEVAUX, A L'ORIGINE D'UNE GRANDE FETE REGIONALE,

"La prairie de la bourgeoisie servait de pâture aux chevaux et aux bestiaux des habitants de Rezé. Ceux-ci payaient un gars et une fille quatre sous par cheval et six sous par vache. Les gardiens devaient de plus pour ce prix, collecter le crottin. En 1839, le gardien et ramasseur de crottin Jean Moreau, surnommé Roquio, surveillait les bêtes en compagnie de sa bonne amie Modeste. Bien qu'ils avaient tout deux dépassé le cap de la cinquantaine, ce qui devait arriver arriva. Le mariage fut célébré le 15 juillet ; un grand bal eut lieu sur le pré de la bourgeoisie. La fête fut si réussie que l'année suivante, l'anniversaire fut l'objet de nouvelles réjouissances. C'est ainsi que d'année en année, l'assemblée de Roquio se développa tout naturellement, ce troisième dimanche de Juillet (jusqu'en 1914). L'affluence était énorme. On ne pouvait jamais compter moins de vingt mille personnes se déversant dès le matin, des carrioles à pleines ridelles, des bateaux accostant au Seil, et plus tard quand la levée fut construite (1850) de la route Trentemoult, Norkieuse, on y venait de six lieues à la ronde, manger et boire sur l'herbe, s'amuser et folâtrer toute la journée".

(André PERRAUD CHARMANTIER de la Société Archéologique de NANTES).

Le droit de passage entre Trentemoult et Nantes (1804) met bien en évidence la variété de productions agricoles qui furent supplantées peu à peu par d'autres activités mais persistèrent jusqu'au début de notre siècle :

LE CONSEIL D'ETAT ENTENDU DECRETE :

ARTICLE 1^{er}

Le droit exigible sur les bacs et bateaux établis dans l'étendue du département de la Loire-Inférieure, sera perçu conformément aux tarifs qui suivent :

PASSAGE DE TRENTEMOULT, SUR LA LOIRE

Pour le passage d'une personne non chargée, ou chargée d'un poids au-dessous de cinq myriagrammes, deux centimes 02

Le batelier ne pourra être contraint à passer que lorsque les passagers lui assureront une recette au moins égale à ce qui est dû, d'après le tarif, pour cinq personnes à pied et, dans ce cas, il emploiera le bac ou un batelet, à sa volonté.

EMPIRE FRANCAIS.

PREFECTURE DE LA LOIRE-INFERIEURE.

PASSAGE D'EAU DE Trentemoult, sur la Loire, commune de Rezé.

Au Palais de Saint-Cloud, le 26 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804).

NAPOLÉON, Empereur des Français,

Vu les articles 9 et 10 de la loi du 14 floréal an X ;
Sur le rapport du Ministre des finances ;
Le Conseil d'Etat entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.

Le droit exigible sur les Bacs et Bateaux établis dans l'étendue du département de la Loire-Inférieure, sera perçu conformément aux Tarifs qui suivent :

PASSAGE DE TRENTEMOULT, SUR LA LOIRE.

Pour le passage d'une personne non chargée, ou chargée d'un poids au-dessous de cinq myriagrammes, deux centimes.	02
Le batelier ne pourra être contraint à passer que lorsque les passagers lui assureront une recette au moins égale à ce qui est dû, d'après le tarif, pour cinq personnes à pied, et, dans ce cas, il emploiera le bac ou un batelet, à sa volonté.	
Pour deverser sur marchandises non chargées sur une voiture, sur un cheval ou mulet, sans exception à l'insu d'un homme, et d'un poids de cinq myriagrammes, deux centimes.	02
Pour chaque myriagramme excédant, un demi-centime.	005
Nota. Le chargier déclarera le poids qui pourra être vérifié par le passage.	
Pour un cheval ou mulet et son cavalier, valeur comprise, cinq centimes.	05
Pour un cheval ou mulet chargé, quatre centimes.	04
Pour un cheval ou mulet non chargé, trois centimes.	03
Pour une charrette ou d'une limonière chargée, trois centimes.	03
Pour une charrette ou d'une limonière non chargée, deux centimes.	02
Pour un cheval, mulet, bœuf, vache ou une employé au labour, ou allant au pâturage, deux centimes.	02
Pour le bac ou cabot appartenant à des marchands et destiné à la vente, cinq centimes.	05
Pour un ponton, bache, boue, chève, radeau de bat, et par chaque paire d'oeufs ou d'indes, un centime.	01
Entrepôt les sommes, bache, boue, chève, radeau de bat, paire d'oeufs ou d'indes seront au-dessus de cinquante, le droit sera double d'un quart.	
Entrepôt les sommes, bache, boue et chève, radeau au pâturage, ou ne paiera que la moitié du droit.	
Les conducteurs de chevaux, mulets, ânes, bœufs, etc., paieront un centime.	01

Si l'excès de poids de passage, le batelier ne pourra être contraint à passer seulement les chevaux, mulets, bœufs et autres animaux compris dans cette section, que lorsque les conducteurs lui assureront, au moins, une recette de quinze centimes.	15
Dans une voiture suspendue à deux roues, celui du cheval ou mulet, quatre centimes.	04
Dans une voiture suspendue à quatre roues, du cheval ou mulet, et du conducteur, cinq centimes.	05
Dans une voiture suspendue à quatre roues, celle de deux chevaux ou mulets, y compris le conducteur, vingt-cinq centimes.	25
Pour les voyageurs paieront séparément, par tête, le droit de pour une personne à pied.	
Pour un cheval, mulet ou deux bœufs, y compris le conducteur, dix centimes.	10
Pour un cheval chargé de deux chevaux, mulet ou quatre bœufs, y compris le conducteur, quinze centimes.	15
De trois chevaux ou mulets, et le conducteur, vingt centimes.	20
Dans une charrette à vide, le cheval et le conducteur, six centimes.	06
Charge suspendue au transport des engrais ou à la rentrée des récoltes, le cheval ou deux bœufs et le conducteur, six centimes.	06
Pour une charrette à vide, le cheval ou deux bœufs et le conducteur, quatre centimes.	04
Charge ou non chargée, attelé seulement d'un âne ou d'une limonière, et le conducteur, cinq centimes.	05
Il sera payé, par chaque cheval, mulet ou bœuf, excédant les nombres indiqués pour les attelages ordinaires, comme pour un cheval ou mulet non chargé, et par une ou deux limonnières, le droit fixe pour les ânes et limonnières non chargés.	
Le batelier ne pourra être contraint à passer une voiture, charrette ou chariot, ou présentant seulement, que lorsque le conducteur lui assurera une recette de vingt-cinq centimes.	25
Le Pelet déterminera le nombre de la charge ou du nombre de personnes que les bacs ou bateaux pourront recevoir.	

ARTICLE 2^o.

La gendarmerie en tournée, les militaires voyageant en corps de troupe ou avec une feuille de route, seront exempts du droit.

ARTICLE 3^o.

Il sera procédé, dans le plus bref délai, à la mise en ferme du droit résultant des Tarifs ci-dessus, qui commenceront à être mis en activité à dater du jour de la mise en jouissance du fermier.

ARTICLE 4^o.

Le Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent Décret.

Signé : NAPOLÉON.
 Signé : HUGES B. MARET.
 Signé : GAUDIN.

Par l'Empereur : Le Secrétaire d'Etat.
 Pour copie conforme : Le Ministre des finances.

Pour copie conforme : Le Secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Inférieure. B. DE GIRARDOT.

Pour denrées ou marchandises non chargées sur une voiture, sur un cheval ou mulet, mais embarquées à bras d'hommes, et d'un poids de cinq myriagrammes, deux centimes	02
Pour chaque myriagramme excédant, un demi-centime	0,5
Nota - Le chargeur déclarera le poids qui pourra être vérifié par le passeur.	
Pour le passage d'un cheval ou mulet et son cavalier, valise comprise, cinq centimes	05
d'un cheval ou mulet chargé, quatre centimes	04
d'un cheval ou mulet non chargé, trois centimes	03
d'un âne ou d'un ânesse chargé, trois centimes	03
d'un âne non chargé ou d'une ânesse non chargée, deux centimes	02
Par cheval, mulet, bœuf, vache ou âne employés au labour ou allant au pâturage, deux centimes	02
Par bœuf ou vache appartenant à des marchands et destiné à la vente, cinq centimes	05
Par veau ou porc, deux centimes	02
Pour un mouton, brebis, bouc, chèvre, cochon de lait, et par chaque paire d'oies ou dindons, un centime	01
Lorsque les moutons, brebis, boucs, chèvres, cochon de lait, paires d'oies ou de dindons seront au-dessus de cinquante, le droit sera diminué d'un quart.	
Lorsque les moutons, brebis, boucs et chèvres iront au pâturage, on ne percevra que la moitié du droit.	
Les conducteurs de chevaux, mulets, ânes, bœufs, etc... paieront un centime .	01
S'il n'existe point de passe-cheval, le batelier ne pourra être contraint à passer isolément les chevaux, mulets, bœufs et autres animaux compris dans cette section, que lorsque les conducteurs lui assureront au moins, une recette de quinze centimes	15
Pour le passage d'une voiture suspendue à deux roues, celui du cheval ou mulet, quinze centimes	15
d'une voiture suspendue à quatre roues, du cheval ou mulet et du conducteur, vingt centimes	20
d'une voiture suspendue à quatre roues, attelée de deux chevaux ou mulets, y compris le conducteur, vingt cinq centimes	25
Les voyageurs paieront séparément, par tête, le droit dû pour une personne à pied.	
Pour le passage d'une charrette chargée attelée d'un cheval, mulet ou deux bœufs, y compris le conducteur, dix centimes	10
d'une charrette chargée attelée de deux chevaux, mulets ou quatre bœufs, y compris le conducteur, quinze centimes	15
d'une charrette chargée attelée de trois chevaux ou mulets et le conducteur, vingt centimes	20
d'une charrette à vide, le cheval et le conducteur, six centimes	06

ARTICLE 2^e

La gendarmerie en tournée, les militaires voyageant en corps de troupe ou avec une feuille de route, seront exempts du droit.

LA PECHE

Etant donné la proximité de l'estuaire, l'eau était saumâtre, donc riche en poissons de mer ou de rivière.

La Ville de Nantes offrait un marché important à approvisionner : Trentemoult jouissait donc d'une situation privilégiée en ce qui concerne la pêche. Il semblerait d'ailleurs qu'il fut habité dès le début du XVI^e siècle par des familles de pêcheurs devant quitter la "fosse" de Nantes où l'on commençait à bâtir. Cette activité se développait tant et si bien qu'en 1745, les "maires et échevins de la Ville et communauté de Nantes" voulaient limiter à quarante le nombre des maîtres-pêcheurs du Val de Rezé, afin d'éviter le dépeuplement des eaux de la Loire.

"On en faisait des pêches miraculeuses dans ce Seil poissonneux, véritable vivier ! Plies, brochets, perches, aloses, saumons.

Un jour, Aristide Boju, du village de la Pierre, découvrit un esturgeon long de six mètres. Pour les pêches à la boubier, les filets étaient strictement réglementés. Les anguilles étaient pêchées à l'aide d'une grappe de terre enfilée sur une laine. On se pourléchait de lamproies aux pruneaux, de bouture d'anguilles arrosées de vin blanc".

"Seil"

A. Brossais Plisson

"Les pêcheurs se servaient d'une barque de forme originale appelée barge. Celle-ci pesant de cinq à six tonnes marchait à la voile et à l'aviron et tenait, le cas échéant, fort bien la mer. Elles étaient construites dans les chantiers des Iles (Norkiouse, où travaillaient de nombreux brierons), où l'on se livrait aussi à la fabrication des filets et des cordages".

"Rezé ancien et moderne"

M. Mitard

TRAFIC FLUVIAL ET MARITIME

BATELLERIE

A la première moitié du XIX^e siècle, la batellerie était en pleine prospérité. La Loire connut un trafic intense. Le tonnage des marchandises transportées était équivalent à celui de la Seine, et dépassait celui du Rhône et du Rhin. Les gabarres pouvaient atteindre 180 tonnes, elles allaient jusqu'à Paimbœuf, pour alléger les longs courriers qui ne pouvaient remonter plus haut dans le fleuve. Trentemoult était sur le passage et l'on s'arrêtait bien volontiers vider un verre.

Mais un nouveau moyen de transport apparut : le chemin de fer (création de la ligne Nantes-Paimbœuf en 1875, entraînant le comblement d'une grande partie du cours du Seil.

Au début, batellerie et trafic ferroviaire se complétaient, mais très vite, ce dernier supplanta les transports fluviaux.

NAVIGATION MARITIME

Aux alentours de 1850, Nantes était, avec Marseille, le deuxième port de France des longs courriers. La flotte commerciale comportait 426 navires dont 219 trois mâts et 181 bricks. Trentemoult, connu pour être la pépinière des meilleurs matelots, vécut son ère de prospérité qui déclina à la fin du XIX^e siècle. Les grands voiliers furent remplacés par des bateaux à moteurs dont la navigation était l'affaire d'hommes différents. Du fait de l'amélioration des techniques de construction navale, les navires augmentèrent en

tonnage et en tirant d'eau ; le chenal de la Loire n'était plus assez profond pour les gros navires.

L'ESSOR DE LA GRANDE INDUSTRIE

Les travaux d'aménagement de la Loire donnèrent un regain d'activité aux grandes industries nantaises du début du XX^e siècle. Le trafic portuaire passa de 540.000 tonnes en 1893 à 1.963.000 tonnes en 1913. De nombreuses usines furent créées. Le Val de Rezé, bordé par le bras de Pirmil vit sa vocation industrielle s'affirmer.

Les premières fabriques s'implantèrent à Pont-Rousseau aux abords de la Loire et de la voie ferrée. Le caractère fluvio-maritime de Trentemoult Haute-Ile s'infléchit devant l'arrivée d'une population ouvrière importante.

Trentemoult, de par son cachet et grâce aux liaisons par bateaux dénommés "les Roquios", avec Chantenay, devint un des lieux favoris de distraction de l'agglomération nantaise, voire de toute la région.

Les passages par bateaux entre Nantes et Trentemoult virent leur fréquence diminuer progressivement puis furent supprimés. Ceci enraya le développement touristique du Trentemoult d'alors.

La population ouvrière se maintint néanmoins sur place. Aujourd'hui, elle est souvent obligée de parcourir de nombreux kilomètres pour rejoindre son lieu de travail.



9. - Trentemoult-lès-Nantes. — Mise au séchage des filets de pêche à l'aloise

VI - COUTUMES ET HISTOIRES

VOCATIONS DE MARINS

Quand on parle de Trentemoult, on ajoute invariablement "pépinière de marins". A la mémoire de cent trente disparus en mer et morts au loin, un monument a été érigé, place du Courtil-Brisset, petit ruisseau qui, en 1840, traversait le pays.

Les femmes y ont joué leur rôle puisque Trentemoult s'enorgueillit d'avoir donné le jour à quatre CapHornières.

De Trentemoult, aussi, l'Amiral de la Flotte Emmanuel Ollive, Commandant en Chef des Forces Navales franco-britanniques de l'Atlantique Sud en 1939.

L'Amiral Lepotier, Secrétaire Général de la Mission française de l'année Géophysique.

Le Commandant Georges Aubin, prix littéraire de la Marine Marchande.

Francis Levoyé, "Meilleur ouvrier de France".

Edmond Bertreux, prix Blumenthal qui restitue si bien l'atmosphère du pays natal.

Charles Viaud, peintre de marine, qui fait revivre les voiliers d'antan.

La place nous manque pour tous les nommer, les marins, les obscurs comme les brillants, commandants des grosses unités dans les grandes compagnies. Lors du transfert des cendres de Napoléon, la frégate "La Belle Poule" avait à son bord des Trentemousins à qui il fut remis une médaille à l'effigie de l'Empereur et du Prince de Joinville, commandant de l'expédition. Avant qu'Eugénie de Montijo ne devint Impératrice des Français, Jacques Boju de Trentemoult, l'amena d'Espagne sur le brick "Albatros". C'est aussi le Trentemousin Talma Bertrand, architecte naval, qui avait tracé la carène du cotre "Ar men" (propriétaires, frères TURBE de Nantes). Aux régates de Kiel, en 1907, ce cotre reconquit la Coupe de France détenue par le "Felca" (propriétaire Guillaume II). Talma Bertrand fut admis à la table de l'Empereur et félicité par lui.

Pays de marins toujours en partance, sur les beaux trois-mâts et les fines goélettes. Hommes au caractère loyal et franc, de foi dormante peut-être mais jamais morte et qui se réveille infailliblement au bord des abîmes ou sur le rivage de l'Eternité.

Pays de femmes aimables, hospitalières, charitables, avec des sourires discrets et voilés, de ceux qu'on appelle des sourires mouillés de pleurs. Cœurs toujours en voyage autour des côtes et sur le grand large, dans le sillage des navires où sont les bien-aimés ; par suite, toujours en émoi, les barques sont si petites et la mer est si grande !

Quelle meilleure comparaison que l'image de l'un de ces vieux bricks démantés que l'on voit à sec, sur un lit de sable, dans une baie solitaire, retenus par deux chaînes de fer. Pauvre vieux navire sans mâts, sans agrès, sans matelots. Te souviens-tu de tes courses lointaines à travers le grand océan, quand ton avant gracieusement recourbé fendait les lames aux reflets d'émeraude. Le ciel est bleu, la brise est bonne. Ce soir les étoiles luiront là-haut comme des yeux aimés. A Dieu va ! Chantez gais matelots !

Survient une tempête, comme ta carène légère bondit sur les flots ! Si le vent te couche au ras des vagues, tu te relèves prestement et tu files des nœuds rapides à travers l'écume. Hardi ! Voilà que le vent mollit.

Tu rentres au port, des trous dans tes voiles, des balafres aux flancs, mais le pavillon flotte au mât d'artimon et la cargaison est sauvée. Il y a toujours un capitaine à la barre et des matelots dans les haubans.

Hélas, te souviens-tu ? Alors l'image du vieux brick est présente quand la marée vient clapoter sur sa coque, il se soulève lentement, comme pour partir encore. Il tire sur

ses chaînes, mais les ancrs ne se lèvent plus. Le reflux emporte avec lui l'illusion d'une heure et le vieux brick retombe lourdement sur son lit de sable.

USAGES

Et maintenant, pour évoquer le vieux Trentemoult, retournons dans le passé. Brasse à culer, Matelot !

"A deux sous l'écuellée d'moukes, à la cale du passage dans un canotte".

Les femmes crient les annonces dans les rues : "*Qui est-ce qu'a trouvé une clef perdue hier au soir ?*" "*Les ceusses qu'ont emprunté l'ange du beuillet à Pouponne, qu'ils lui rendent, parce qu'elle en a besoin*". L'ange est le bâton servant à brasser le linge dans la lessive.

A Pâques, des armoires on sort tout le linge qui bouille, nuit et jour, avec des cendres et des colliers d'iris. A genoux dans les caisses à laver, les laveuses rincent à la Loire. A cette époque on raconte qu'un Monsieur de Nantes, amateur de beaux spectacles, veut admirer les jambes des lavandières. Pendant qu'elles rincent leurs lessives, lui se rince l'œil. Il ne dit pas un mot, ajuste son lorgnon et laisse une pièce de monnaie. Comme à Trentemoult on ne manque pas d'esprit, il est surnommé "Monsieur Dumollet".

En groupe, guidé par un fanal, à travers le dédale des ruelles sombres, chaque femme portant son chauffe-pieds, on se rend aux paisibles veillées, quelquefois troublées par les candidats futurs marins, élèves des écoles, toujours à l'affût de quelque tour. Ils se réunissent, pour travailler disent-ils, dans une confortable buanderie où ils fomentent leurs bons coups qui sont restés légendaires. Certain champ de citrouilles en connut de toutes les odeurs. Et les terrifiantes apparitions de la Dame Blanche, drapée dans un suaire ! Remplies d'eau, par le trou de la serrure, les sigoires aspergent les tranquilles tricoteuses, quand elles n'atteignent pas le verre de la lampe à pétrole qui éclate, plongeant tout le monde dans les ténèbres. Farces d'étudiants, farces de tous les temps.

Où êtes-vous, vieilles coutumes de Trentemoult ? Lorsqu'à la Saint-Sylvestre, les petits pauvres vont, de porte en porte, faire bouribouroche : "*Bouribouroche, du pain dans ma broche, Bouribouroche, du pain du Bon Dieu*". C'est tellement amusant d'aller ainsi quêter que les enfants des familles aisées se joignent aux autres, pour la plus grande indignation de leurs mères.

Elles sont bien fières, les mères, de voir leurs fils porter, sur un brancard, le beau trois-mâts à la procession de la Fête Dieu. Six garçons de la communion ont cet honneur, habillés comme les marins de jadis : chapeau ciré, chemise blanche fermée par des liettes, ceinture rouge à frange dorée. Fusil sur l'épaule, les douaniers encadrent la procession.

Dans ces années là, Carnaval se consacre par un gâteau fourré à la confiture, le pâté de carnaval. De forme très allongée, on le dispose sur une planche à laver pour le porter à cuire dans le fournil de Polinaire. Toujours sur une planche, doré, feuilleté, on rapporte chez soi le pâté de carnaval, prétexte à réunions arrosées de vin blanc, alors que de joyeux travestis parcourent les rues, entrant dans les maisons pour intriguer. Quand l'un d'eux se démasque, il a droit à des crêpes, à un verre de gros-plant du Fougan de Mer.

L'odeur de pâtisserie qui se répand dans Trentemoult indique à tous que le biscuit de mer cuit chez le Père Arnaud. La pâte est si dure qu'il finit par la pétrir avec ses pieds. Tout chauds, beurrés, sucrés, qu'ils sont délicieux les biscuits de mer ! Et quelle saveur n'ont-elles pas les pommes de terre cuites dans le brai bouillant des calfats, près du bateau couché sur la grève.

A la "pointe des blagueurs", assis sur le banc de la critique, en sabots, les retraités fument la pipe, discutent du temps et des manœuvres des voiliers de plaisance évoluant

NANTES. - Ses Environs. - Les Bords de la Loire
- Etude de Coiffes de Trentemoult



Collection G. I. D. de Nantes

sur la rade. Casquettes bleues à visière noire ; l'hiver, on sort celles de drap à oreillettes : le vent de nord-est n'est pas chaud !

Violon en tête, au printemps, passe une noce sur le quai. Elle va danser dans la vallée, des avant-deux, des quadrilles : "*embrassez vos dames*" !

A la fin de l'été, les pêcheurs partent en mer, rapportent des daurades, des rougets, qu'ils ouvrent et font sécher sur un bois en croix. Le poisson paré constitue une précieuse ressource alimentaire les mois d'hiver. Ces mêmes hivers, par gros temps, les caboteurs relâchent à Camaret, attendant une amollie pour s'engager dans la Manche. Si la chanson des "*Filles de Camaret*" dit vrai, gageons alors que nos Trentemousins ne devaient pas s'y ennuyer.

Port de pêche, Trentemoult contribue à ravitailler la région en poissons de Loire. A l'épervier, au carrelot, à la senne, se pêchent plies, brochets, lamproies, aloses, au tamis, les civelles.

Une petite fille se souvient d'un oncle l'ayant fait embrasser, rite de portebonheur, la queue du premier saumon de la saison. Croirez-vous qu'à l'époque on achète une alose pour quarante sous, et que les journaliers mettent dans leurs conditions de ne pas manger de saumon plus de deux fois la semaine.

LES CONTES DE L'AU-DELA

Le long du Seil, croissent les osiers ; aussi chacun est un peu vannier. Les femmes de Rezé portent sur la tête, dans les corbeilles, l'été, les cerises du Champ Saint-Martin, l'automne, des châtaignes chaudes.

Bien trentemousine aussi, la fabrication des filets. Nous vous revoyons, Marie-Josèphe et Marianne, vieilles laceuses en "beurgots" dans votre maison de Trentemoult. Appuyées au mur, des sortes d'échelles où les filets sont accrochés ; la laceuse y travaille assise. Filets pour des pêcheurs du pays, filets pour les magasins du quai de la Fosse, filets de soie pour les riches "Monsieurs" de Nantes. Le dévidoire carré, en bois, chante comme une poulie dans la mâture lorsqu'il déroule les échevaux. Par le son qui en émane, on surprend des chuchotements à frémir. Quand il tourne seul, en grinçant, il annonce une mort prochaine. Personne ne se hasarde à faire traverser le "Houppard" qui demande le passage de nuit à Roche-Maurice. C'est un revenant, un noyé de Carrier dit-on. Il hante ces lieux maudits. Jusqu'à Trentemoult, on entend son lugubre appel. A voix basse, une vieille dame affirme avoir rencontré au Pont des Couëts, un soir de pleine lune, Satan en personne. Coiffé d'un chapeau pointu, vêtu d'un gilet jus de prune, il ne portait pas de souliers à ses pieds fourchus, il fut reconnu. Elle fait un grand signe de croix. Le diable, alors, saute dans le Seil. Une odeur de soufre, quelques ronds sur l'eau, ainsi s'en vont les contes de l'au-delà.

De leurs voyages, les marins rapportaient des trésors maintenant perdus, égaillés un peu partout. Les foyers accueillent des pensionnaires inattendus, des serins des Canaries, des perruches. Qui ne connut un perroquet Frater qui avait vu le jour à Bahia du Brésil. C'était un saint homme de perroquet, élevé dans un monastère de Frères. Il chantait "*Papagaioréal*" (perroquet du roi). Frater, une image en couleurs envolée...

Dans ces temps anciens, les amandes de cacaotiers trônaient sur la cheminée de la cuisine. Dans un coin de la cave, maintenant vide hélas, on trouve barricots de malaga, de rhum des Antilles.

C'est probablement en souvenir de lointains amours que pères et parrains ont donné aux filles de Trentemoult des prénoms inconnus chez nous : Soniska, Iris, Dorliska, Zalma, Rosisla...

Comme tout le monde s'appelle Ollive, Aubin, Lancelot, Chauvelot, Boju, qui peut s'y retrouver ? Les sobriquets sont légion : Plisson "Joli Cœur", Marie "Catin",

Aubin "Princette", Pacifique "La tempête". C'était surtout des noms de bateaux qui différenciaient les uns des autres : Lancelot "Jean Bart", Chauvelot "Ste Anne", Codet "Perpignan", Aubin "La brune".

On employait volontiers des mots empruntés à la marine : le faubert, la badrouille pour laver la vaisselle. On dit aussi "chavirer un verre", "capeler son manteau", "une femme bien grée".

Les Trentemousines cachaient aisément, pour la fraude, une bouteille d'eau de vie dans la poche du jupon du dessous. Elles dissimulaient une alose, un saumon, grâce à l'ampleur de leurs jupes et les passaient au nez et à la barbe des octroyens. Pauvres hommes, éternelles victimes des cotillons féminins !

Du temps de la marine à voile, le Droit Maritime voulait, qu'avec le pourcentage sur le frêt, l'armateur fit cadeau au capitaine d'un haut de forme. A la longue, les armoires débordaient de chapeaux ; aussi, demanda-t-on de les remplacer par une gratification nommée encore aujourd'hui "chapeau du capitaine". Un arrière grand-père ne portait plus que des chapeaux "gratification", il fallait bien les user ! il s'en servait également pour corriger sa turbulente et nombreuse descendance...

LES INONDATIONS

Trentemoult a toujours connu les inondations. Les maisons surélevées en prévision des grandes eaux qui faisaient partie de la vie habituelle. A cette époque, tout se passait par bateau : approvisionnement, distribution de courrier, enterrements, mariages. Bien botté, le garçon d'honneur portait la mariée sur son dos, de sa maison jusqu'au canot. Que ce soit à la gaffe, à la rame, conduire une barque n'était pas chose facile. Les courants sont violents, chaque détour de rue dangereux.



LES ROQUIOS

Curieux pays, maintes fois bloqué par les glaces. Certains hivers, on traversait à Chantenay sur le fleuve gelé. Recouverte de sciure, une piste était pratiquée. La Loire semblait large la nuit. Le fanal levé trois fois signalait qu'on était arrivé sans encombre sur l'autre rive. Autrement pour aller à Nantes, on faisait "le tour" par les ponts. Le passage avait lieu par Norkiouse, bourdonnant de ses chantiers navals.

C'est entre Norkiouse et le village du Goulet que se tenait dans ces années de souvenir l'Assemblée Roquio, Commémoration de l'anniversaire du mariage de Roquio, auquel toute la population prenait part. Les bals duraient fort avant dans la nuit. Le célèbre orchestre Dagrument venait de La Montagne avec ses pistons et ses violons. Les lampions multicolores frissonnent au souffle du vent léger... Où sont passés les airs des mazurkas et des polkas piquées... ? C'est ainsi qu'en 1889, lorsqu'on inaugura le service reliant Nantes à Trentemoult par la Loire, on baptisa les bateaux du nom de "Roquios".

Les bateaux se remplissaient de monde aussi pour les courses de Bouguenais.

Les Trentemousins s'installaient sous les tonnelles pour voir passer les nouveaux débarqués. Que de chaleur, que de poussière ! Des chars à bancs de maraîchers, des coiffes, des voitures couvertes d'élégants, de coquettes, d'ombrelles défilaient devant les yeux. Des omnibus à impériales, des boas de plumes à reflets verts, des breacks de louage, des pantalons blancs, des vestons d'alpaga, des chapeaux fleuris entremêlaient leurs couleurs et nuances pour la plus grande joie des gens du pays.

L'animation de Trentemoult battait son plein aux régates, elles comptaient en 1900 plus de cinquante bateaux. De Sainte-Anne à Roche Maurice, ce n'était que voiles dehors. Le soir, tous se retrouvaient au grand bal sur le quai.

Les beaux dimanches, le quai était noir de monde, Les cafés regorgeaient de badauds tandis que dans son kiosque Zoé tournait ses galettes dans un décor de linges immaculés. Secouant son claquoir, le marchand d'oublies appelait le chaland, la forme de sa boîte rappelant celle d'un tambour provençal. On pouvait gagner des cornets de gauffres, des berlingots. Plus loin, sous un noyer, deux figures de Trentemoult, Zéphyrine et Philomène vendaient dans une bue, du coco à un sou le gobelet.

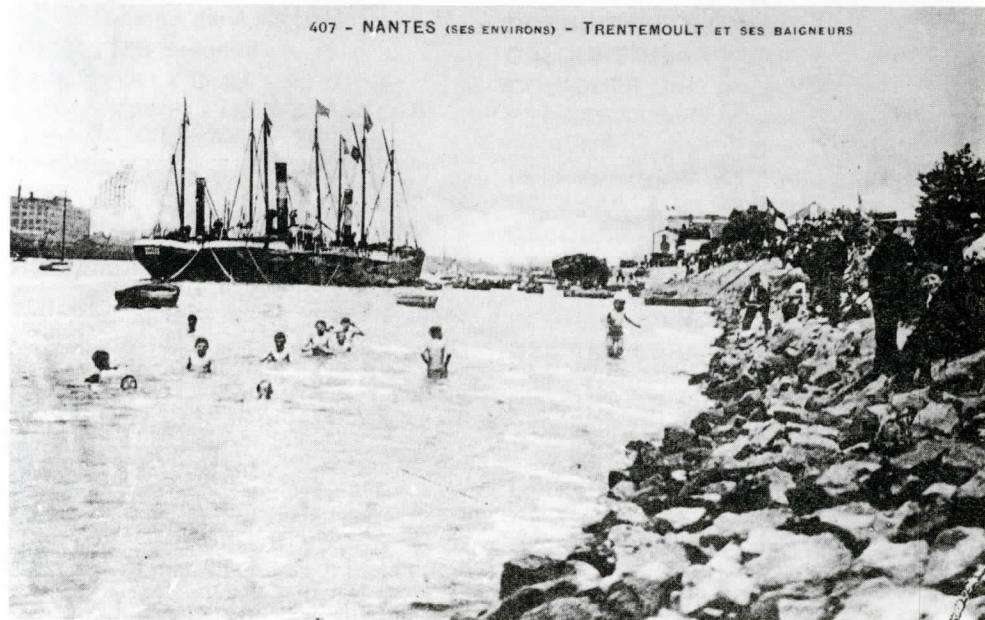
D'une laideur peu commune, Zéphyrine louchait, un œil à babord, un œil à tribord.

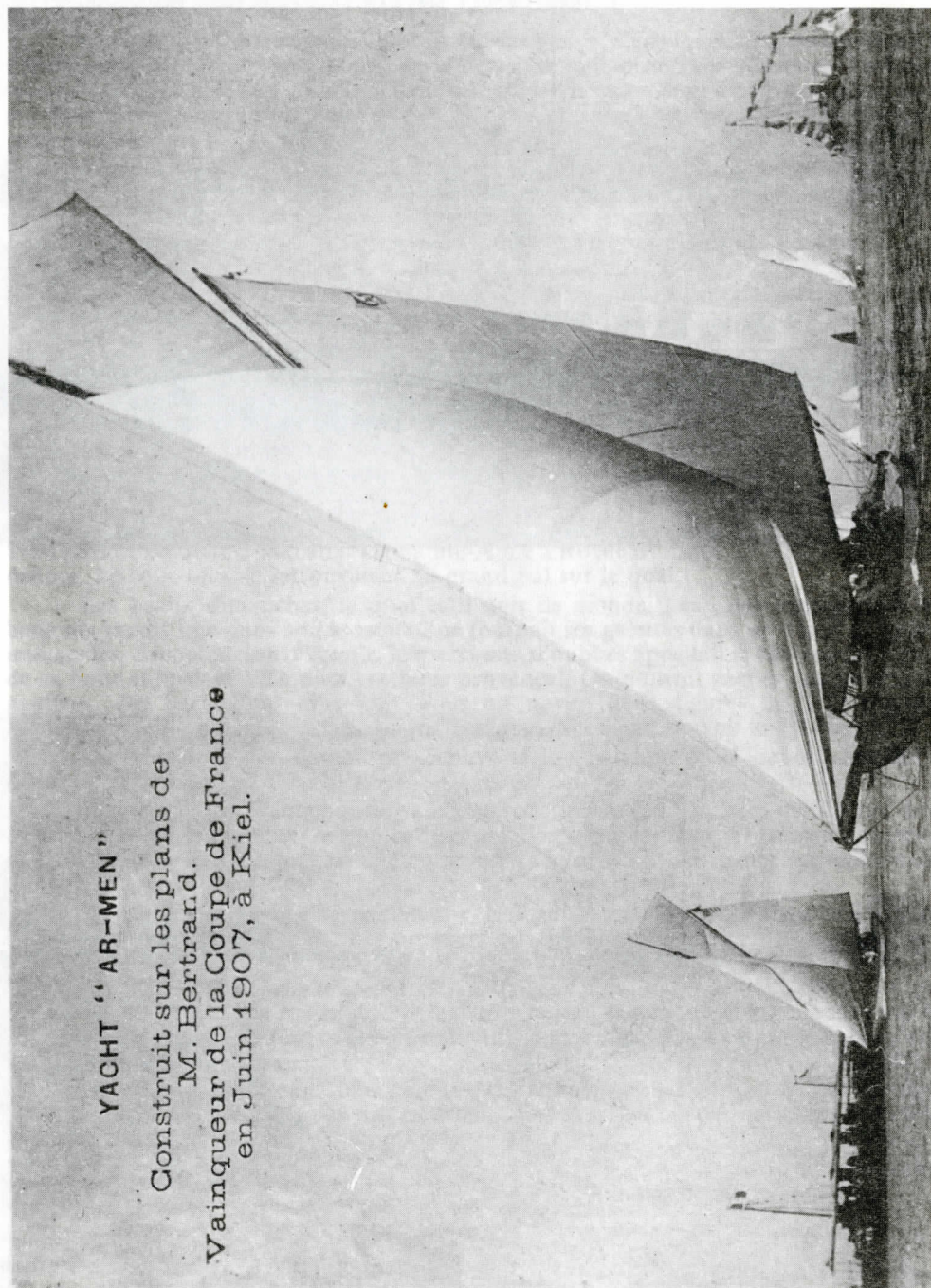
En flotille, les Trentemousins allaient voir tirer le feu d'artifice de Nantes, à la Petite Hollande, le 14 juillet. Au centre du canot, dans l'emplanture, on dressait un aviron de l'avant à l'arrière, on tendait une corde où s'accrochaient des lanternes vénitiennes plissées et tremblottantes.

La sortie dominicale se passait sur le Buzard (actuellement l'Île Cheviré). On embarquait filets et marmites. Les premiers arrivés s'installaient à l'ombre quant aux autres, il ne leur restait qu'à tendre la voile du bateau en guise de tente. Pendant que les hommes pêchaient, les femmes préparaient les feux de prés pour faire bouillir les plis qui s'égouttaient dans le panier tout prêt. Chacun y puisait le poisson qu'on mangait sur le pain, "à la cause au panier". L'après-midi était animé de rondes où on chantait "*Les canotiers de la Loire*".

Les images retournent dans l'album. Les silhouettes, les visages d'autrefois sont toujours présents dans le cœur des trentemousins. La flamme du vieux fanal brûlera encore longtemps dans les souvenirs.

A. Brossais-Plisson
Annales de Nantes - 1958





YACHT "AR-MEN"

Construit sur les plans de
M. Bertrand.
Vainqueur de la Coupe de France
en Juin 1907, à Kiel.

GLOSSAIRE TRENTEMOUSIN

- ANDELIER** Piquet de bois qui soutient les cordes à sécher le linge
- ABIBOS** Moustiques
- AVOUIILLER** Rajouter du liquide
- ADELESIE** Personne ahurie
- AGUTON** Ennuyeux à force d'insister
- AMANTER** Profiter (se dit d'un bébé)
- A LA PENILLE** Usé sur les bords. On dit également "A LA PINCE MEZILLE"
- ATTIGNER** Agacer, faire rager
- AVIETTES** Petits morceaux de bois pour faire prendre le feu
- S'AGAMENTER** Se faire du souci, se plaindre
- BARGUIGNER** Marchander
- BEURNOU** Sale
- BEURREUYER** Beurrier
- BEURGOU** Coiffe de femme
- BEDOULURE** Boursouflure (Boufioles)
- BADELLE** Cuvette
- BEUILLET** ou Congo, Tingo, Tineau, Hara, Ange, arant d'instruments et récipients employés pour la BUEE
- BUEE** Lessive ou plutôt lavage, jour de lavage
- BRETER** Publier dans les rues
- BEURNOTER** Bredouiller
- BIGUENATILLE** Objet sans valeur
- BOURGUIGNON** Petit brouillon de fil de laine
- BEURSILLER** ou BEURLUTER, cligner des yeux
- BOURNILLE** Personne brouillon
- BICRAOU** Cheveux mal peignés
- BOBIA** Pas dégourdi, Benêt
- BOGUE** Coquille, enveloppe des petits pois
- BOUQUE** Boudé
- BIGAILLE** Petites choses, menue monnaie, petits débris
- BEURGNASSER** Pleuvoir légèrement
- BOUGRINE** Féminin de bougre
- BIQUEE** Mal peignée, mal arrangée
- BADROUILLE** Lavette à vaisselle, se dit aussi de chiffons cloués sur un manche à balai que l'on passe sous les meubles pour épousseter
- (la) BER LUE** Ne pas voir très clair, être myope
- (de) BASTI** Chose dans un partage qui ne peut être partagée, qui est en trop
- BADIR** Se faner
- BO ISE** Arête de poisson
- BEURLETUES** Petits poissons (sens de pas grand chose)
- BAILLEE** Pêche avec la marée
- BOUZINE** Bulle d'air ou bulle dans l'eau
- CREZER** Rayer un plancher
- CALINE** Coiffe des veuves ou des personnes âgées
- CARRER** Trouver après avoir beaucoup cherché
- (à) CAFIGNON** Marcher sur ses chaussons dehors
- COLIVETER** Aller parler de porte à porte
- CRETSENCE** Petite quantité
- CACERNEAU** Cagibi, débarras, çabane
- COGNOSCO** Eteignoir pour bougie
- CLAB** Toupie
- CABOSSES** Clous pointus
- CHOUQUOIOU** Gosse souffreteux, enfant malheureux
- CORNUCHETTE** Cabriole
- CALOURETUE** Louche
- COUIQUER** Crier par petits cris
- DEGARMATISER** Abimer en grattant, en frottant
- DEFENOUIILLER** Divertir
- DEPENAILLE** En lambeau
- DEBOURBAILLER** Déballer sans soin
- DEBENILLER** Se dit d'un sac par exemple qui trop plein, laisse sortir son contenu.
- DEGOBILLER** Vomir
- DECANILLER** Trouver une chose recherchée depuis longtemps
- DEJONQUER** Se lever, descendre d'une hauteur comme les poules descendent de leur jonq
- DRIGAILLES** Se dit de tous les objets inutiles que renferment caves et greniers, meubles, etc...
- DRAGUENI** Crochet pour repêcher un objet tombé à l'eau
- D'ASSAN** D'accord

DEBOULINER Rouler dans une pente
ERUSSER Se frotter fortement sur...
ESTOC Voix puis ante
EMBAUCHERIE Etagère
EN VERRE ou en RAVEAU ou en VENETTE, se dit d'un enfant quand il est en "mauvaise lune", mal disposé, hargneux
ELIPANTE Pimpante, brillante
EFFOULLANTER Faire peur ou faire du bruit pour effrayer les animaux, les volailles
ECRAPOUTIR Ecraser
EN CHIFFORNE Quand on est enrhumé, qu'on a le nez bouché
EVAILLER Eparpiller ou élargir
EFFEURLE Usé sur les bords
EMBARLIFICOTER Essayer habilement d'amener quelqu'un à son idée.
ETRE VETTE Au jeu : perdre, ne plus rien posséder
EMPULANTEE Etre salie avec une chose collante, gluante, qui fait que plus on veut se remuer plus on est englué
EMBABOUINEE Bien ramassée dans des lainages, des fichus
ENGIVAIRE Affaire compliquée, choses embrouillées
S'ENGOUER S'étouffer, mal avaler
ESTOURBIR Etourdir, assommer
EPIREE Se dit de la voix : épuisée
FEURZET Enfant terrible
FOURGAILLER Chercher avec désordre, brasser, remuer
FOURGAISE Colère
FREDAILLON Frileux
FOLEILLER Devenir fou
FOLAISONS Excentricités
FAIRE CUTE Risquer un œil pour voir sans être vu
FENABLE Bien épais
GASSEYAGE Mauvais mélange
GANACHE Chausson, Mauvais soulier
GRALER LE LINGE Le mettre sur l'herbe, au soleil, pour le détacher
GAUYER Se baigner les pieds dans les rivières
GUERNOTEE Petite quantité
GUORZIE Gelée

GASSEILLER Tripoter de l'eau, la répandre autour
GROUMER Ronchonner, rouspéter
GROUMEUR Qui groume
GROULER Se remuer
GODELIS Godet
GABEGIE Désordre
GUENE Trempé, surtout de pluie
GUERROUEE Grande quantité
GUEURDIN Avare, regardant, radin
GOURMITONNE Liquide caillé
GAROUTES Trainer dans les rues la nuit
GACHE Aviron
HACHAIS Verre de terre, Lombrics
HAREE Allée de pieux pour y ajuster des cordes pour étendre le linge
HEBOBE Ahuri
HEBEZILLE Très myope
JARBEE Une personne jarbée est une personne habillée sans soin
JOUER A L'ECHALETTE Jouer à la marelle
JOUER A VISTE Jouer à cache-cache
LUSSE Oseraie
LUSSET Portillon, "une porte à lusset"
MANDRILLES Dentelles des manches, poignets
MOYAT Pas dégourdi
MANI Fumier
MOUSSEAU Moue, mauvaise humeur
MINOTER Flâner ou faire des choses inutiles
MAZUREAU Homme grand benêt
MAZETTE/MATIN Expression signifiant à peu près sapristi
MABLE Usé, clair
MUSICANTE Musique énervante
MOGUEE Beaucoup
NIGEANT Minutieux à exécuter
NIPETTE Mouchoir
(se) PERDARER Se promener lentement
PIVEE (Intraduisible). Quand un enfant ne se tenait pas tranquille à table, on lui disait "Mais tiens donc ta pivée tranquille!"
PAUGRINER ou PAUGUER ou CHAPUZER : toucher une chose, un fruit, en insistant et en l'abimant

PIMER Parler. S'employait plutôt dans le sens de "se taire" ne pas dire ouf! On disait : "Elle n'a pas pimé"
PAUCREE Trace de doigts, empreintes sales
PETONNER Ronchonner
PATRIMUS Ressemblance
PESSE Moineau, oiseau
PIGUENASSE Moucheté
PIGOSSER Grapiller
PATACRE Ressemblant
PICRA Se dit d'une voix aigüe, perçante
PEURTOIREE Panier bien plein
POUILLE bien couvert
PIQUERON Epine
PATARAFE Chute
FUTOIR Putain
QUENAUTS QUENASSERIE : Enfants
ROMER Pleurnicher
REQUIOPE Se trouver en meilleure santé
REMOUFLE Sentir le renfermé
RAGOSSE Pied d'osier
RAMASSE-BOURRIER Pelle à ordures
ROMARD Enfant qui rome, qui pleure
ROUZINER Trainer, arriver en retard (pour la cuisine, mijoter trop longtemps)
ROMION Crachat
ROMIONER Respirer avec bruit quand les bronches sont embarrassées
RINGARD Pour ramoner. Tisonnier

RICASSOU Se dit d'une personne qui rit trop souvent
(à) ROUABLE En abondance, à ramasser avec un rouable
ROINSSER Grogner, ronchonner
RIPOUILLE Echevelé ou le poil hérissé
SURVENU Nouvel habitant
TAVAILLOLE ou **TAVANAYOLE** Tablier pour ne pas salir la robe
TRIALEE Une grande quantité
TINTOUIN Gros travail, embarras
TERSALER Grelotter à mort
TERGNIECHE Se dit d'un linge qui n'est pas très propre
TIBI Bouton de col
TAPIN Morceau pour rapiécer
TAPINER Rapiécer plus ou moins bien
TORMILLE Personne un peu brouillon et pas soignée
TOUC Plaque d'évacuation des eaux grasses
VASOIS Grand garçon un peu bête
VERRIOCHE En pas trop bonne santé
VRINION Enfant terrible
VELON Mouton de poussière sous les meubles
VISIBLER Disparaître
VERNEE ou **BIGUENETTE** Méthodes de pêche
YOUPALA Lampe pigeon
YAVAR Personne à l'affût de tout



LES PRÉNOMS EN USAGE IL Y A QUELQUES ANNÉES

CHRYSOSTOME BOJU
 ATHANASE ORTHION
 ROSENDA CODET
 AMAZELIE CLOATRE
 STYLITE BOJU
 LEONIDE HERAIT
 MONTAMYR BUREAU
 ZENAIDE DAVID
 INES CASSARD
 CLORINDE BERTRAND
 ZACHARIE GAUTRET
 PERRINE OLIVE
 NAPOLEON VIAUD
 ZELONIDE BOJU
 SELIMA BOJU
 EUCHARIS BOJU
 GEDEON ERTAUD
 REBECCA OLLIVE
 ADONIS OLLIVE
 WILFRID-PACIFIQUE SOULAS
 IRIS SOULAS
 ELISEE LANCELOT
 CELESTE BARBAN
 THEOGENE LANCELOT
 FRIDOLINE CHOEMET
 ARTEMISE ALLAIN
 URANIE MOREAU
 ESTELLA CHAUVELON
 FLORESTINE VIAUD
 PRAXITELE AGAISSE
 ELMINA BESSAC
 LUDIVINE
 JUANITA HALOCHE
 EUPHEMIE BOJU
 LUTHER SOULAS
 HARMANTINE FRUANEU
 THEOPHITA CODET
 EMERANCIA SOULAS
 ELEUTHERE OLLIVE
 ROSISLA AUBIN
 PACIFIQUE CHAUVELON
 ROSAMONDE VALLIN
 APPOLINAIRE BOJU
 OLYMPE BOJU
 EMERANCE MORICEAU
 LAZARE OLLIVE
 ANAISE FRUANEU
 CHARLEMAGNE LEBRETON
 FULGENCE GAUTRET
 PRUDENT ERTAUD
 GATIEN CHAUVELON
 BRINDA CHOEMET
 ENGADREME BERTRAND
 SONISKA PICHARD
 ZULMA BOJU
 ABEL OLLIVE
 RACHEL MOREAU
 HERMANCE PEILLAC
 LODOISKA SOULAS
 EUPHROSINE OLLIVE
 ZOE THOMAS
 DORLISKA BRUANEU
 EUDOXIE BOJU
 TALMA BERTRAND
 THELAIRE BOJU
 CLEOPHEE RAYMOND
 FLEURIE VIAUD
 FLEURANCE AGAISSE
 SEPHORA PICHARD
 ISMERIE BOJU
 AMANDA HEURTIN
 CESARINE DOUILLARD
 POLICHINELLE SOULAS
 SOPHROSISME CHAUVELON
 AMOLINE CHAUVELON
 ALVARICE LEBRETON
 AMELIA VIAUD

LES SURNOMS TRENTEMOUSINS

ALLAIN
 ALLAIN
 AGAISSE
 AGAISSE
 ANDSE *Louissette*
 ARNAUD
 ARNAUD
 ARNAUD *Marcel*
 AUBIN
 AUBIN
 AUBIN
 AVERTY
 AVERTY
 AVERTY
 AVERTY
 AVERTY
 AVERTY
 AVERTY
 BERTRAND *Georges*
 BERTRAND
 BESSAC
 BESSAC *Etienne*
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOJU
 BOUIN
 BOUIN
 BOURGEOIS
 BOURGEOIS *Albertine*
 BOURGEOIS *Marthe*
 BRIAND
 BUREAU
 BRUANEU
 CASSARD
 CASSARD
 CASSARD
 CASSARD
 CASSARD
 CHAUVELON
 CHAUVELON
 Les Boscus
 Les Bassetons
 Caribesse
 Cul de Pesse
 Les Rémoras
 La Brune
 Sacré Mâtin
 Pain Sec
 Pincette
 Coco
 Casse Sabot
 Roi du Maroc
 Un Clin
 Le Bouif
 Pompon
 Moblot
 Père 40 heures
 Balamate
 Marie Café ou La Tour de Pise
 La Marâtre
 Gribouille
 Gras Bouillant
 Queton (Coton)
 Gogotte
 Pichy
 Daric
 Coq sans plume
 Pellerin
 Cham Cham
 La Goélette
 La Ralingue
 Chien Chien
 Qu'as tu là
 Les Liquins (les lichens)
 La Reine de Madagascar (*Ranavalo*)
 Daphné
 La Famille Royale
 Gabirette
 Kapout
 Pain Cuit
 Les Jonas
 Les Majors
 Trum Trum
 Rit toujours
 Gare du Sud
 La catin

CHAUVELON	Grand Bon Dieu
CHAUVELON	La Fessée
CHAUVELON	L'Amour
CHAUVELON	Peigne d'Azar
CHAUVELON	La Rapée
CHAUVELON	Zimbelotte
CHAUVELON	P'tite souris
CHAUVELON	Piquet
CHOEMET	Rude mine
CHOEMET	Les Blondines
CHOEMET	P'tit boulot
CHOEMET	Sans cravate
CLARISSE	La Moyenne
COUTIN	Le balafre
CODET	Peau de Poule
CODET	Rotschild
CODET	Tête de brochet
DEJOIF	Cambronne
DEJOIE	Bornibus
DEJOIE	Tati
DEJOIE	Les Majors
DEJOIE	Lance la mode
DEJOIE	Pijoie
DOMINIQUE	Souffle cendres
DENIS	La Belle brême
DOUILLARD	Le Vasou
DURAND	Peine à vivre
EON	Cupidon ou Brin d'amour
EON	Caillou
ERTAUD	L'Arago
ERTAUD	Mi-tasse
ERTAUD	La Châtelaine
ERTAUD	Directement
FRUNEAU	P'tit Duc
GANTIER	Barbillon
GANTIER	Margouillat
GRELON	Les Gueurnadiers
GUILLARD	Colosse
HEURTIN	Gabirette
HEURTIN	Mitochonne
HEUTIN	Bec de lièvre
LANCELOT Roger	Baille à drisse
LANCELOT	Jarretelles
LANCELOT	Jean Bart
LANCELOT	Kiakia
LANCELOT	La Châtelaine
LANCELOT	4 sous d'lard
LANCELOT	Jacob
LANCELOT	Câna
LANCELOT	La crampe

LEBEAUPIN Ernest	La Drinette
LEBEAUPIN Georges	Le Rongeur
LEBEAUPIN Joseph	La Négresse
LEBEAUPIN Perrin	La Tonton
LEBRETON	L'Oiseau bleu
LEBRETON	Cafenique
LEBRETON	P'tite pluie fine
LECHAT	Tête de rat
LEMERLE	Cinette
LEMERLE	Merle noir
LE FLOCH	Torch' un coup
LESAGE	La Baronne
LESQUELLEC	La Bique
LEVOYER	Cartahu
LEVOYER Auguste	Les Bitons
MOREAU	La Beurrée
MONTIER	La Pelue
MORICEAU	Chochais
LE FLOCH	Paradis
OLLIVE	Canot'
OLLIVE	Monbars
OLLIVE	La Gralée
OLLIVE	Malborough
OLLIVE	Pinson
OLLIVE	Kasioua ou Kaoua
OLLIVE	Canadien
OLLIVE	La Rose
OLLIVE Louise	Boulus
OLLIVE	Portail z'en fer
OLNOIS	Sourire éternel
ORDRONNEAU	Article 7
ORDRONNEAU	Béhanzin
PLISSON	Gaspard
PLISSON	Quenette
PLISSON	La Vache
ROBLLC	Pazanne
RIO	Ribouldingue
ROINE	Bout de cigare
ROUSSEAU	Pitanchu
ROUSSEAU	Caoutchouc
SOLGRAIN	La Manne
SOLGRAIN	Salle à Manger
SOLGRAIN	Bec d'alose
SOLGRAIN	Mikado
SORIN	La casserole verte
SOULAS	Tête d'épingle
SOULAS	La Comtesse
SOULAS	Tête de chat
SOULAS	Le Beurnou
SOULAS	P'tit curé de Chine

LA BELLE BARBIERE

- 1- *A Trent'moult la grande ville
Où's qu'y a des maisons blanches
On dit qu'y a-t-une barbière
Qui est plus belle que le jour* } bis
- 2- *Puisqu'on dit qu'elle est si belle
Nous irons la voir un jour
Nous partirons sur les minui-eu
Pour arriver au point du jour* } bis
- 3- *Quand je fus devant sa porte
Trois petits coups je frappais
La bell' barbière à sa fenêtre
Me dit : Jeun' homm' que voulez-vous?* } bis
- 4- *Je veux qu'on me fass' la barbe
La barbe noire la faites-vous?
Entrez, entrez joli jeune homme
Dans un instant je suis à vous* } bis
- 5- *Ell' appela la servante
Marguerite, êtes-vous là?
Apportez-moi un bassin d'or-re
Et ma serviett' rempli' d'amour* } bis
- 6- *Pendant qu'ell' m'faisait la barbe
Trois petits coups je pâlis...
Qu'avez-vous donc joli jeun' homme?
A changer si souvent d'couleur?* } bis
- 7- *C'est-y l'rasoir qui vous blesse?
Pourquoi ne le dites vous pas?
Non, non, non, jolie barbière,
Ce sont vos yeux remplis d'amour* } bis
- 8- *Mes amours, mes amourettes
Ne sont pas ici pour vous
Ell' sont sur un navire en mer-e
Qui reviendra dans quelques jours.* } bis